



BULLETIN COMMUNAL

Pont-en-Ogoz

MAI 2024

Sommaire

Convocation à
l'Assemblée du
7 mai 2024

PV de l'Assemblée du
14 décembre 2023

Comptes 2023

- Comptes de résultats
- Investissements
- Bilan
- Commentaires

Investissement
complémentaire 2024

Règlement de police

Informations
communales

Un peu de patois

Sociétés locales

100^{ème} anniversaire
Société de musique

Memento

Le billet du Syndic



Chers Citoyens et Citoyennes de Pont-en-Ogoz,

Chers lecteurs et lectrices,

Voici une nouvelle année comptable terminée avec le modèle MCH2. Comme vous pourrez le constater, le bénéfice réel de l'exercice 2023, après déduction de la réévaluation annuelle du patrimoine (CHF 597'000.00), portée en compte sur 10 années, est encourageant au vu des investissements consentis et des charges supportées.

Dans les autres sujets qu'il me tient de partager avec vous, il s'agit tout d'abord de la révision de notre PAL, qui devrait prochainement aboutir. En effet, nous avons procédé durant l'année 2023 à plusieurs publications en lien avec les conditions d'approbation de l'Etat de Fribourg. Le dossier sera désormais traité par la DIME (Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement). Comme déjà annoncé précédemment, la question des rives du lac et de leur aménagement fait l'objet d'une procédure à part.

Pour l'Auberge du Bry, le groupe de travail s'est réuni plusieurs fois. Toutefois, afin d'analyser et de chiffrer différentes propositions, il est nécessaire de pouvoir disposer d'un budget. Aussi, le Conseil communal vous soumet un budget d'étude, lors de la prochaine assemblée, afin de mieux orienter un futur investissement sur ce bâtiment.

Sous l'angle de la gestion des déchets, une mise à jour du concept de la déchetterie verra le jour pour cet été 2024. En effet, compte tenu des expériences réalisées dans d'autres communes et des recommandations de notre fournisseur, nous allons mettre en place un système de bennes, mieux adapté au ramassage, ainsi qu'un compacteur pour les objets encombrants. Seuls les réels encombrants seront acceptés, soit tout ce qui n'entre pas dans un sac rouge taxé. Le Conseil communal vous remercie d'avance de respecter les nouvelles exigences qui seront posées en termes de tri des déchets.

Je dois aussi vous informer de différentes mutations au sein du personnel communal et un chapitre y est consacré dans le présent journal.

En vous souhaitant d'ores et déjà un bel été, je me réjouis de vous rencontrer lors de notre prochaine assemblée du 7 mai 2024.

Votre Syndic

Christophe Tornare

Tractanda

CONVOCATIION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 7 MAI 2024 DE PONT-EN-OGOZ

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Pont-en-Ogoz sont convoqué(e)s en Assemblée communale ordinaire

le mardi 7 mai 2024, à 20h00

à la Halle polyvalente, à Avry-devant-Pont

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 décembre 2023
2. Comptes de résultats et d'investissements 2023
 - lecture des comptes
 - rapport de l'organe de révision
 - approbation des comptes
3. Investissement complémentaire 2024 et rapport de la Commission financière, décision spéciale sur :
 - Crédit d'étude pour l'Auberge St-Pierre, Le Bry Fr. 50'000.-
4. Approbation du règlement communal de police
5. Informations du Conseil communal
6. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés auprès de l'Administration communale ainsi que sur le site internet communal (www.pont-en-ogoz.ch/fr/politique/assemblee/) au moins 10 jours avant l'assemblée. Ces documents étant à disposition, ils ne seront pas relus en assemblée, de même que pour le PV de l'assemblée du 14.12.2023 puisque publié dans le bulletin communal.

Le Conseil communal

Procès-verbal - Assemblée du 14 décembre 2023



Procès-verbal de l'Assemblée communale de Pont-en-Ogoz du 14 décembre 2023

Présidence : M. Christophe Tornare (Le Président)

Secrétaire : Mme Laurence Rimaz

Scrutateurs : M. Michaël Fragnière
M. Gaël Merian

Présents : 7 Conseillers communaux
105 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
4 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 109 participants

Lieu : Halle polyvalente – salle 2015 - Avry-devant-Pont

Excusé(e)s : 11 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 16 mai 2023
2. Modification de la taxe de base des déchets
3. Budget 2024 du compte de résultats et rapport de la Commission financière
4. Dépenses 2024 prévues sur le patrimoine financier et décisions spéciales sur :

4.1. Immeuble communal Avry – rénovations énergétiques	Fr.	810'000.-
4.2. Gîte d'Avry-devant-Pont – complément rénovation	Fr.	130'000.-
5. Investissements 2024 et décisions spéciales sur :

5.1. Remplacement des luminaires de l'école de Gumefens	Fr.	80'000.-
5.2. Subv./investissement pour les barrières du FC Gumefens-Sorens	Fr.	50'000.-
5.3. Sécurisation traversée de Gumefens – Tronçon 1.2	Fr.	450'000.-
5.4. Aménagement centre village Gumefens - secteur école - 30km/h	Fr.	620'000.-
5.5. Rénovation routes AF	Fr.	600'000.-
5.6. Réfection route forestière – La Biola - Gumefens	Fr.	250'000.-
5.7. Achat nouveau tracteur édilitaire	Fr.	110'000.-
5.8. Remplacement conduite d'eau – En Trémaule – 1ère et 2ème partie	Fr.	480'000.-
5.9. Eaux de ruissellement – La Trotse	Fr.	410'000.-
5.10. Subventions d'investissements aux ménages	Fr.	50'000.-
6. Approbation des budgets du compte de résultats et d'investissements 2024
7. Approbation du règlement sur le personnel communal
8. Approbation de la modification des statuts de l' AIS (Association Intercommunale du bassin de la Sionge)
9. Nomination d'un membre à la Commission d'urbanisme et de l'énergie
10. Informations du Conseil communal
11. Divers

M. le Président ouvre l'Assemblée communale à 19h05.

Il souhaite la bienvenue à chacun et rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 47 du 24 novembre 2023, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 11 personnes excusées sont citées. Deux scrutateurs sont nommés, il s'agit de **M. Michaël Fragnière** (côté fenêtres) et **M. Gaël Merian** (côté salle de sport). Il rappelle que la Secrétaire ne peut pas voter, ainsi la journaliste et deux autres personnes.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé. Il demande que chaque personne cite son nom avant une intervention.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

M. le Président informe que l'ordre du jour est modifié et précise que le point 5.7, soit le point sur l'investissement pour l'achat d'un nouveau tracteur édilitaire pour CHF 110'000.00, a été retiré selon décision du Conseil communal. Il a été jugé, avec la Commission financière, que l'achat été prématuré et qu'une solution de leasing sera peut-être préférable.

Comme il n'y a pas de remarque, l'ordre du jour **est approuvé tel quel avec la modification.**

Point 1**Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 mai 2023**

M. le Président rappelle que le PV n'est pas lu puisqu'il est disponible dans le journal communal, à l'administration ainsi que sur le site internet. Il demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal.

M. Marcel Schmutz dit qu'il manque le prix du loyer de l'appartement de M. Pittet dans le bulletin communal. **M. le Président** répond que le Conseil communal a décidé qu'il ne s'agissait pas d'une information publique, le montant lui sera communiqué, si besoin, à l'administration. Il indique que pour l'ensemble du bâtiment de la Cornache, les loyers, avec les couverts, se montent à CHF 6'920.00 par mois.

Comme il n'y a pas d'autres questions, **M. le Président** invite celles et ceux qui acceptent le procès-verbal du 16 mai 2023 de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 16 mai 2023 est accepté à la majorité avec trois abstentions
--

Point 2**Modification de la taxe de base des déchets**

M. le Président informe que lors de l'élaboration du budget 2024, il a été constaté que les différentes taxes pour les déchets ne couvraient plus le 70 % des coûts, tel qu'exigé au minimum par la loi. Dès lors il faut monter la taxe de base qui, selon l'article 23 al. 2 du règlement, est de CHF 50.00 et qui passera à CHF 60.00. Il dit que les autres communes sont déjà plus haut avec les taxes par habitant et ajoute qu'on ne peut pas monter les taxes aux sacs tant qu'on ne couvre pas le 70 %. Les 30 % restants sont pris sur les impôts.

M. Marcel Schmutz demande si les poubelles du lac en été sont dedans ? **M. le Président** répond que oui. **M. Schmutz** propose de facturer CHF 10.00 le parking et de prendre CHF 5.00 pour la taxe. **Mme Géraldine Barras** précise qu'il y a très peu de déchets puisqu'il n'y a plus de poubelles publiques.

M. le Président demande aux citoyens qui acceptent la modification de la taxe de base des déchets à CHF 60.00 dès le 1^{er} janvier 2024 de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : la modification de la taxe de base des déchets est approuvée à la majorité avec 2 refus et 6 abstentions

Point 3**Budget 2024 du compte de résultats et rapport de la Commission financière**

M. le Président donne la parole à **M. Robin Grivel** pour la présentation des budgets de résultat 2024

M. Robin Grivel passe à la lecture du compte de résultats, les chiffres sont affichés à l'écran.

Du fait que les commentaires ont paru dans le journal communal, il ne lira que les totaux par chapitre. Le résultat final prévoit un déficit de CHF 358'200.04, pour un total de charges de CHF 9'581'370.37 et des revenus pour CHF 9'223'170.33.

Comme il n'y a pas de question, **M. Grivel** donne la parole à **M. Jean-Claude Wyss** pour la lecture du rapport de la Commission financière.

Aux contribuables de notre Commune, Mesdames, Messieurs, aux membres du Conseil communal,

Une fois de plus je me permets avant ledit rapport et au nom de la commission financière de tenir à remercier les divers intervenants qui ont participé à cette 2^{ème} édition de budget établi selon les nouvelles normes MCH2, soit :

- *La fiduciaire CORE pour ses appuis, ses conseils, et surtout ses directives en relation avec tous les changements intervenus ses deux dernières années*
- *Les collaboratrices du secteur financier de notre administration*
- *Le Conseiller communal responsable des finances*
- *Et mes collègues de la commission.*

Le travail a été, en espérant ceci pour la dernière fois, très conséquent, ceci de par les normes imposées et pas facile à réaliser dans un cadre totalement nouveau mais combien plus intéressant à effectuer des lectures et des comparaisons pour nous la CF. Les chiffres de ce budget de fonctionnement 2024 ayant été présentés et commentés par le Conseiller communal en charge des finances avec un maximum de détails et d'explications. Nous n'en reprendrons pas la lecture.

Par contre nous présentons ci-après diverses remarques relatives à notre travail, soit le travail en profondeur réalisé par notre commission, 488 comptes touchés par le nouveau plan comptable, dont 94 ont été passés au peigne fin, donc en détail, avec demande et réception, à l'appui des pièces comptables, ceux-ci ayant eu des variations de + ou - CHF 5'000.- par rapport au budget 2023 et 2024 ainsi qu'aux résultats 2022.

Suite à nos remarques des corrections ont ainsi pu être faites sur quelques postes. Il va de soi que les budgets communaux, ici pour le fonctionnement, et cela on le répète depuis longtemps, sont soumis aux exigences cantonales, régionales, associations intercommunales, ainsi que des communes partenaires. De par les clés de répartition et leur imposition, nous n'avons plus qu'à mettre à exécution. A ce jour les montants encore en gestion directe par nos dirigeants dépassent de quelques unités le 50% des dépenses de notre Commune. Donc résultat : 50% des dépenses sont des charges liées par des directives supérieures dont nous n'avons aucune incidence. Si celles-ci n'iront pas en diminution au vu de l'inflation et des prix de l'énergie. ALORS ?

Pour compenser cela et surtout si ces dites charges augmentent, il n'est pas certain que nos revenus puissent suivre la même courbe. Au niveau des charges salariales il est à noter une nouvelle attribution pour un poste supplémentaire à l'administration ceci de par des transferts de travail et de responsabilité au niveau du dicastère des constructions de par un suivi interne et externe de plus en plus exigeant et contraignant.

Au suivi des diverses assemblées communales ayant déjà eu lieu, nous avons fait certaines comparaisons, charges, recettes, déficits, investissements et surtout capacité d'investissement et d'endettement. Ces remarques ont dirigé la CF à faire prochainement un travail important de par notre développement, + de 2000 habitants, et d'établir avec le concours du service des communes des tableaux comportant divers comparatifs par habitants, etc.

Il est ainsi proposé de continuer à suivre la planification financière tout en contrôlant le taux d'autofinancement qui peut varier aux fils des années ainsi que la dette par habitant. Ainsi sur nos diverses investigations il n'est pas projeté pour l'exercice à venir de modification de notre fiscalité. L'évolution à ce jour étant extrêmement difficile pour se projeter trop loin, mais le plan financier via le fonctionnement devrait nous aider à suivre ces mouvants tout en restant prudent comme on le fait aujourd'hui.

Au vu des explications transmises par le bulletin communal, de plus très détaillées et expliquées, telles qu'elles vous ont été présentées ce soir pour le fonctionnement, et de par notre implication tout en restant très optimistes, nous donnons notre approbation totale pour l'acceptation dudit budget se finalisant par une perte présumée de CHF 358'200.04.

Au nom de la CF, Yannick Maisonneuve, Frédéric Pochon, François Barras, Richard Fragnière et le rapporteur Jean-Claude Wyss.

M. le Président remercie **M. Wyss** pour son rapport et résume ce qui a été dit en disant qu'il y a un engagement supplémentaire de 100 % à l'administration et une augmentation des charges liées pour environ CHF 100'000.00. Il précise qu'on ne va pas procéder au vote maintenant, mais à la fin de la présentation des budgets.

Dépenses 2024 prévues sur le patrimoine financier

Point 4.1

Immeuble communal Avry – rénovations énergétiques – CHF 810'000.00

M. le Président rappelle que l'investissement avait été refusé par l'assemblée et que l'ouvrage a été remis sur le métier pour proposer une rénovation énergétique qui va au-delà des fenêtres. **M. Jean-François Moullet**, architecte, va présenter les travaux envisagés, de manière que cette fois on ait une vision complète de la rénovation de ce bâtiment.

M. Jean-François Moullet salue l'assemblée et dit que sur demande du Conseil communal il vient expliquer de manière simple les travaux prévus pour rénover énergétiquement le bâtiment. Ce bâtiment a 30 ans et a été conçu selon les standards de l'époque. Pour savoir les éléments qui devaient impérativement être rénovés, un CECB a été demandé et un rapport de conseil a été fait par Gruyère Energie SA. Sur la base du rapport, il a été clair de définir quels éléments il fallait transformer et quelle était la qualité énergétique du bâtiment. La présentation de M. Moullet est affichée à l'écran. Au niveau des émissions de CO₂, le bâtiment est au top grâce au CAD. L'efficacité énergétique est également bonne, par contre ça pêche au niveau de l'efficacité de l'enveloppe thermique qui est au niveau D. Les coefficients d'isolation des murs, de la toiture, des sols et des fenêtres sont bien en-dessous des 50 % de ce qu'on devrait avoir aujourd'hui. Il explique les différents tableaux et cite les conclusions du rapport. Le but est d'agir sur les points qui en valent la peine et qui auront une incidence sur les économies d'énergie. La toiture vaut la peine d'être rénovée, mais ne sera pas faite pour l'instant, seul le sol du galetas va être isolé, ce qui représente quand même les 2/3 de la surface du toit. Il explique les mesures à prendre à court, moyen et long terme. Au niveau de l'isolation de la toiture, le délai est de 1 à 5 ans, le toit plat sur l'ancienne administration jusqu'à 5 à 10 ans et pour les fenêtres c'est 1 à 5 ans. Ces délais sont ceux préconisés par le CECB. Le catalogue de mesures prévoit 3 scénarios, soit une qui prend le bâtiment tel qu'il est actuellement en tenant compte des travaux déjà faits pour la nouvelle administration, une avec une isolation des fenêtres et l'autre avec l'isolation que de la toiture. Pour les subventions, on ne pourrait en toucher que si on rénove la toiture complètement. Pas de subvention pour l'isolation des fenêtres. Des photos de la thermographie faites en mars quand il faisait 5 degrés sont affichées. On voit bien les déperditions.

La ferblanterie des fenêtres sera refaite, également au-dessus des toitures rondes. Dans le galetas, on va isoler en mettant une couche supplémentaire par la pose d'un pare-vapeur pour éviter de la condensation. Au sous-sol, des travaux d'adaptations doivent être faits suite au remplacement du chauffage à mazout par le raccordement au chauffage à distance. Le local où il y a la fosse de l'ancienne chaudière n'est pas utilisable en l'état, car il y a de l'eau qui vient du silo à copeau avec une étanchéité des trémies qui est défectueuse. Après les travaux, cette surface d'environ 65 m² sera utilisable. Le devis est affiché et le coût global est de CHF 810'000.00.

M. le Président demande s'il y a des questions.

M. Daniel Savary remercie M. Moullet pour le travail effectué, c'est exhaustif et complet avec le CECB. Il dit que c'est le 6^{ème} investissement sur le bâtiment et qu'on en est à 1,8 million sur l'ensemble des investissements. Il pense qu'on est au bout de l'assainissement et demande s'il y aura encore quelque chose ensuite. **M. Moullet** répond que les gros frais seront faits, mais ne peut pas garantir que l'étanchéité sur la toiture plate ne devra pas être refaite. Il y aura toujours de l'entretien à faire, mais comme les cuisines ont été remplacées ainsi que le chauffage, tout semble en ordre.

M. le Président précise que tout ce qui concerne la nouvelle administration, notamment le toit plat, a été refait, sauf ce qui est en-dessous, comme l'isolation du local à vélo.

M. Georges Fragnière demande comment sont prévus les travaux pour les panneaux solaires en toiture déjà votés. **M. le Président** répond qu'ils seront posés durant ces travaux, pour profiter d'une seule pose d'échafaudage. **M. Fragnière** trouve dommage qu'on les pose sur la tuile et demande s'il ne serait pas possible de changer la tuile et de les intégrer, en refaisant la ferblanterie directement, car il pense que par la suite on va

remettre un montant important pour cette toiture. **M. Moullet** dit que dans le rapport de conseil il est mentionné que si on refait la toiture entière, on pourrait bénéficier d'une subvention du programme bâtiment qui pourrait s'élever à CHF 32 ou 34'000.00. Dans le cadre de l'étude présentée, on en est au stade d'un devis pour les travaux. Une comparaison des travaux, avec les deux solutions pour la toiture, sera faite.

M. Giuseppe Greco demande pourquoi on va poser des fenêtres en bois-alu, c'est le top, mais c'est cher. **M. le Président** répond que c'est le choix du Conseil communal, que la nouvelle administration a été refaite ainsi et que toutes les fenêtres de l'immeuble sont déjà en bois-alu. Le bois permet de faire des retouches. **M. Moullet** dit que pour l'aspect écologique, utiliser du bois est mieux que du plastique et que la longévité est meilleure et qu'il y a moins de décoloration.

M. Jean Louis Grivel trouve qu'il serait mieux d'isoler directement le toit que juste le galetas, surtout si on va y poser des panneaux solaires. **M. Moullet** est du même avis, simplement il est parti sur la base du rapport de conseil qui mentionne que la toiture n'est pas à refaire maintenant, bien qu'il ne soit pas certain que le rapport prenne en compte la difficulté du toit. **M. le Président** dit qu'on fera un appel d'offres avec les deux formules. Il propose de remercier **M. Moullet** et le libère. Il est applaudi par l'assemblée.

M. le Président ajoute que pour ce bâtiment on a un patrimoine mixte, soit l'administration et le nouveau commerce en patrimoine administratif et le reste en patrimoine financier. Dans la comptabilité, on va augmenter la valeur du bâtiment, mais on n'a pas d'obligation d'amortissement, ça apparaîtra dans le compte de résultat. On a prévu d'emprunter CHF 200'000.00 pour tout ce qui est sous l'administration et ce qui touche la partie commerciale. Cette répartition d'un quart – trois quart est appliquée pour tout l'immeuble.

Il donne la parole à **M. Jean-Claude Wyss** qui remercie M. Moullet pour toutes les explications, lesquelles coupent court à tout ce qu'il voulait nous décrire.

La Commission financière tient ici à préciser le travail fait par les différents dicastères mais aussi et surtout l'ouverture et la transparence que chacun d'entre vous a pu certainement apprécier lors de la séance du 6 décembre dernier, séance constructive à souhait.

Poste par poste, la commission donnera selon les besoins sa position et proposition.

Immeuble communal d'Avry-rénovations énergétiques :

Ces travaux de rénovations ainsi que leurs coûts ont été revus en totalité. Nous proposons toutefois que les demandes d'offres soient faites via trois maîtres d'état. Ceci nous permettant de proposer à cette assemblée la position de la CF, soit de valider cette dépense.

M. le Président prie les personnes qui acceptent la dépense prévue sur le patrimoine financier pour l'immeuble communal d'Avry – rénovations énergétiques - pour un montant de CHF 810'000.00 ainsi que son financement par emprunt bancaire pour CHF 200'000.00 (patrimoine administratif), à un taux moyen estimé à 2,5 % sur 10 ans et le solde par le compte courant communal, de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 3 abstentions

Point 4.2

Gîte d'Avry-devant-Pont – complément rénovation - CHF 130'000.00

M. le Président dit que ce deuxième investissement touche également le patrimoine financier.

M. Pierre Justin Morard prend la parole et explique que ce bâtiment est purement agricole et est situé à l'orée de la forêt sur les hauts d'Avry-devant-Pont. Un investissement pour un montant de CHF 150'000.00 est reporté d'année en année depuis assez longtemps, ce montant avait été estimé à la louche. A présent on a mandaté un bureau d'architecte qui s'est penché sur le projet. On a un devis de CHF 268'000.00, sachant qu'on peut bénéficier de 27 % de subventions sur une partie des travaux. Les postes principaux de cette rénovation sont la mise en place d'un drainage à l'arrière du bâtiment, car le remblai en terre va jusque contre le mur et crée des infiltrations d'eau. La rénovation de la charpente et de la toiture est également prévue. La partie qui est la plus exposée aux intempéries sera peut-être refaite en béton. Un montant supplémentaire de CHF 130'000.00 est demandé ce soir.

M. Dimitri Morarcaliév demande à quoi sert cet objet et s'il est loué. **M. Morard** répond qu'il est voué à l'agriculture, il y a deux petites écuries à l'intérieur et un petit local pour se mettre à l'abri. La partie du dessus est vide. Le parchet communal sur lequel se trouve la gîte est loué, sans le bâtiment. Une fois sa remise en ordre, il sera à disposition du locataire et précise qu'il n'y a plus de loyer pour le bâtiment, mais qu'à l'époque le loyer annuel était de CHF 300-400.00.

M. Yvan Crettenand demande si, à l'origine, l'investissement n'était pas prévu pour que les citoyens puissent le louer. **M. Morard** répond qu'au départ c'était ce qui était prévu, mais comme on est en zone agricole, le changement d'affectation est impossible. En plus il n'y a pas d'électricité, ni de toilettes. Il ne pourra pas être loué par les citoyens.

M. Georges Fragnière dit qu'on avait voté CHF 150'000.00 pour la remettre en ordre et qu'aujourd'hui on ajoute CHF 130'000.00 de plus, il trouve que le montant est important et dit que si la toiture est complètement pourrie est-ce qu'on va mettre des tuiles ou de la tôle. Il demande également si ça vaut la peine de refaire le petit bâtiment d'à-côté en béton, car cela va coûter relativement cher au vu de son utilisation. Pour les génisses, il lui semble qu'on a l'obligation de le remettre au locataire du fonds. Etant donné le montant important, autant le raser et en refaire un. **M. Morard** répond que le montant est important et qu'on ne le rentabilisera jamais, mais comme il fait partie du patrimoine communal, c'est dommage de le laisser tomber en ruine. Pour la toiture, aucune décision n'a été prise, mais personnellement il mettrait de la tôle en forme de tuile, parce que c'est moins lourd. Cependant, les architectes ne sont pas du même avis, car ils aimeraient garder le cachet du bâtiment. Au niveau de la charpente, il y a pas mal de modifications à faire, car ça avait été bricolé à l'époque et il y a des chevrons à changer. Le but est une remise en état dans les règles du bâtiment. On a également un devoir d'exemplarité dans l'entretien des bâtiments et ça serait dommage de le raser. **M. Fragnière** est aussi d'avis de ne pas le raser, mais qu'il faut limiter les frais vu le montant et son utilisation et demande qu'on fasse les travaux à un prix plus raisonnable. Il demande si M. Fragnière, qui loue le parchet, va mettre ses bêtes à l'intérieur. **M. Morard** dit que le montant demandé est supérieur au devis des architectes et qu'on a une réserve, notamment pour la charpente, et rassure qu'on fera en sorte de mettre le bâtiment en ordre à un prix correct, sans oublier qu'on aura des subventions.

M. Marcel Schmutz estime que ce montant pourrait être mis sur la gîte de Gumefens, car elle rapporte à la Commune et qu'on pourrait y faire des logettes et des grilles. **M. Morard** répond que la gîte de Gumefens sera sûrement l'investissement qu'on fera après, mais que si on met ce montant sur Gumefens, ça ne résout pas l'obligation d'entretien de celle d'Avry. **M. le Président** dit qu'on prend note de la remarque.

M. Dimitri Morarcaliev demande si un appel d'offres sera fait et quel est le seuil pour les marchés publics. **M. le Président** répond que le Conseil communal demande d'abord une première offre pour présenter le budget en assemblée, puis pour l'exécution des travaux, on fait des appels d'offres. C'est le bureau d'architectes qui fera les démarches. Pour les marchés de service ou le second œuvre on est à CHF 250'000.00 et le gros œuvre à CHF 500'000.00 et précise que ce montant est défini par poste (ou CFC). **M. Morarcaliev** dit que le calcul du marché public est simple, qu'il se fait globalement, sinon ça serait trop facile. Il pratique les marchés publics et on ne peut pas faire comme ça. **M. le Président** dit qu'à son avis il se trompe, mais qu'on contrôlera.

Mme Patricia Moret demande à qui et à quoi sert ce bâtiment. **M. Morard** répond que le terrain est loué par M. Jean-Louis Fragnière et que le bâtiment lui sera remis à disposition pour ses bêtes.

M. Markus Koch dit qu'on veut rénover un ancien alpage qui n'est utile pour personne, car celui qui loue le terrain ne l'utilise pas. **M. Morard** répond qu'actuellement il n'est pas utilisé, car il a été sorti du bail, mais sera remis à sa disposition pour les bêtes l'été. **M. Koch** demande si les écuries sont conformes. **M. Morard** répond qu'il y a encore la question de l'intérieur, si on y met des logettes ou pas.

M. David Fragnière dit que c'est bien de faire des travaux, mais qu'il faudrait faire quelque chose de plus pratique, en mettant de grilles et des logettes. **M. Morard** répond que ça a déjà été discuté et qu'il s'agit plus de l'aménagement des écuries que de la rénovation globale.

M. Christophe Hanauer dit que ce bâtiment est en mauvais état et on va faire une rénovation partielle, et demande pourquoi ne pas reconstruire un chalet neuf et propre. **M. Morard** dit que les travaux prévus sont des rénovations conséquentes et que si on rase et on refait à neuf, le budget sera bien plus haut.

M. Daniel Savary ajoute que la loi sur l'aménagement du territoire oblige le propriétaire à entretenir ses bâtiments.

M. Jean-Claude Wyss donne le préavis de la Commission financière :

Gîte d'Avry-devant-Pont - complément de rénovation :

Ce poste leur a posé bien des questions et le complément est nécessaire de par l'ampleur de la situation et le patrimoine il faut le garder. Nous validons positivement cette dépense, tout en respectant le nombre de demandes d'offres et de favoriser les entreprises locales.

M. le Président prie les personnes qui acceptent la dépense prévue sur le patrimoine financier pour la gîte d'Avry-devant-Pont - complément rénovation - pour un montant de CHF 130'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal, de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 45 oui, 15 refus et le reste en abstention

Point 5

Investissements 2024 et rapport de la Commission financière

M. Robin Grivel informe qu'il va présenter uniquement les reports des exercices précédents, car les investissements en gras et italique seront présentés et votés ce soir. Le total des investissements reportés est de CHF 4'070'000.00 et les nouveaux investissements pour 2024 représente un montant de CHF 2'990'000.00. La planification des investissements de 2024 à 2029 est affichée.

M. le Président demande s'il y a des questions, comme ce n'est pas le cas, il informe qu'on va passer aux investissements du patrimoine administratif.

Point 5.1

Remplacement des luminaires de l'école de Gumefens - CHF 80'000.00

M. Olivier Oberson dit que l'investissement comprend le remplacement des luminaires de 6 classes, actuellement équipées de néons. Ces luminaires datent de la construction de l'école, soit dans les années 1990. Les luminaires des couloirs seront également remplacés. Grâce à l'énergie LED, il y aura une diminution des coûts. Une subvention de 5 % à 30 % sera versée, la moyenne Suisse est de 15 %. Ces nouveaux luminaires LED seront réglés par un capteur qui gèrera l'intensité de la luminosité artificielle par rapport à la lumière naturelle. Dans le cas où un professeur reste plus tard en soirée, seule une partie de la classe sera allumée, alors qu'actuellement toute la classe est allumée.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** donne la parole à la CF :

Ecole de Gumefens – remplacement des luminaires :

Même si cette dépense a été trouvée, par notre commission, quelque peu chère, pour ces remplacements, il faut se rendre à l'évidence que les néons sont devenus obsolètes et que les économies devraient consolider notre position de vous demander de valider ce coût.

M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour le remplacement des luminaires de l'école de Gumefens pour un montant de CHF 80'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 3 abstentions

Point 5.2

Subv./investissement pour les barrières du FC Gumefens-Sorens - CHF 50'000.00/CHF 50'000.00

Mme Virginie Fragnière Charrière dit que le FC Gumefens-Sorens c'est 190 juniors, 100 membres actifs, encore plus de membres non actifs, une multitude de parents, grands-parents, amis qui vivent la passion du football au bord du terrain. Faire partie du club représente donc beaucoup de moments de partage, de solidarité et d'échange. C'est aussi une école de la vie où on apprend à gagner, à se serrer les coudes et aussi parfois à perdre. Tout cela a malheureusement un coût. De nombreuses personnes s'investissent, que ça soit les membres du comité, sponsors, entraîneurs, bénévoles, et c'est de plus en plus difficile de supporter ces coûts.

Le FC Gumefens-Sorens s'est donc tourné vers la Commune de Pont-en-Ogoz et lui a demandé un soutien financier pour le remplacement de ses pare-ballons et de ses clôtures de terrain qui sont dans un très mauvais état, d'ailleurs du côté Bulle elles ont même dû être supprimées, car dangereuses.

Le budget total avoisine les CHF 123'000.00. Le Conseil communal propose de verser un montant de CHF 50'000.00 au FC Gumefens-Sorens et de lui prêter CHF 50'000.00. Ce montant prêté sera remboursé une fois que le FC Gumefens-Sorens aura reçu la subvention de la Loterie romande.

M. le Président ajoute que pour les comptes communaux, il y a CHF 50'000.00 de dépenses et CHF 50'000.00 de prêt pour une question de liquidités qui nous seront restitués une fois que la loterie romande aura versé sa subvention, sachant qu'elle le fait à la fin des travaux.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** donne la parole à la CF :

FC Gumefens-Sorens – remplacement des pare-ballons et clôtures.

La CF valide hyper positivement cette dépense au vu de la quantité de jeunes et de moins jeunes. Nous donnons une information sur le financement soit que la subvention de la LORO, demandée par le FC et acceptée est versée en % du coût total des travaux. Ici au niveau national, la subvention sera de 30%.

M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour les barrières du FC Gumefens-Sorens pour un montant de CHF 50'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal, ainsi que le prêt de CHF 50'000.00 de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 3 abstentions

Point 5.3

Sécurisation traversée de Gumefens – Tronçon 1.2 - CHF 450'000.00

Mme Virginie Fragnière Charrière fait un rappel du contexte, avec les différents éléments affichés à l'écran.

Demandes de citoyens/accidents/décision de réaliser une étude de circulation :

Pour rappel, le précédent Conseil communal avait décidé de réaliser une étude de circulation et de mandater pour ce faire un bureau d'ingénieurs à la suite de demandes de citoyens. Ces citoyens se plaignaient en particulier de

la vitesse trop élevée des véhicules sur la route d'Avry. La vitesse autorisée est de 80 km/h alors qu'il n'y a ni trottoir, ni éclairage public. Ce secteur est particulièrement dangereux pour les élèves qui se rendent à l'école le matin et qui reviennent le soir. Différents accidents de circulation ont déjà eu lieu dans le village de Gumefens, sur la route d'Avry et près de la Chapelle.

Le but du Conseil communal est de sécuriser la route d'Avry et le centre du village tout en limitant les coûts et en préservant au mieux les propriétés privées.

Résumé des étapes procédurales réalisées :

- 2 décembre 2021 :** 1^{ère} séance d'information sur l'étude de circulation à Gumefens organisée par le Bureau SD Ingénierie et la Commune. On a indiqué notamment les buts de l'étude de circulation, les périmètres autour desquels s'articule l'étude (une partie importante du village de Gumefens), les premiers retours des autorités cantonales, les tronçons prioritaires, les aménagements qui pourraient être réalisés, les résultats du rapport de l'ingénieur trafic. Ce rapport de juillet 2021 analysait 5 variantes pour le centre du village de Gumefens. Il recommandait en particulier une variante consistant à mettre en place le 30 km/h dans le village de Gumefens et de fermer la route vers la Chapelle à la circulation, sauf mobilité douce, transports publics et riverains.
- 16 décembre 2021 :** Présentation du projet T1 à la population et acceptation par la population d'un budget de CHF 500'000.00 pour le tronçon T1 (depuis le carrefour de la route du Gibloux, près de chez M. Marcel Fragnière en passant par la chapelle jusqu'à et y compris la route d'Avry à Gumefens, sans la montée vers Avry-dt-Pont). Sur la route d'Avry étaient uniquement prévus une bande jaune longitudinale et des potelets pour éviter le coût d'un trottoir et de l'éclairage public. Préavis défavorable du SPC en juillet 2022 : pas de bande longitudinale avec potelets à moyen/long terme. Réalisation d'un trottoir avec éclairage public sur tout le tronçon demandé par les autorités cantonales pour pouvoir obtenir le 60 km/h sur la route d'Avry.
- Octobre 2022 :** Présentation du projet T1 aux riverains et premières discussions notamment sur les éventuelles emprises sur leur propriété.
- 15 décembre 2022 :** Assemblée communale, présentation du projet de trottoir sur la route d'Avry et acceptation d'un premier budget partiel de CHF 500'000.00. Partiel car on a tenu compte des autres investissements, des autres projets qui pourraient être réalisés. Cela a été annoncé.
- Janvier 2023 :** Envoi du dossier T1 à l'examen préalable.
- Septembre 2023 :** Mise à l'enquête publique du tronçon T1.1.
- Novembre 2023 :** Mise à l'enquête publique du tronçon T1.2.
- décembre 2023 :** 2^{ème} séance d'information, dont le but était de voter ce soir sur les demandes d'investissement en toute connaissance de cause. Toutes les questions ont pu être posées aux ingénieurs et prendre la température auprès de la population et recueillir les différentes critiques. La séance a été positive du côté de la Commune. Elle montre l'intérêt de la population pour le projet, que les citoyens soient d'accord ou non. Et les critiques constructives permettent d'améliorer les projets et de tenir compte des intérêts du plus grand nombre. Le but est quand même que les personnes intéressées soient contentes.

A la suite des remarques faites lors de la séance d'information, SD a élaboré une variante pour le tronçon T2. On le verra juste après.

Aménagements prévus pour la route d'Avry :

Le projet vous a été présenté lors de l'assemblée communale de l'année passée. Un trottoir de 1.65 mètres de largeur avec une bordure haute de 12 cm sera réalisé. A la hauteur de chez M. Jean-Bernard Müller, on aura un trottoir avec une bordure biaisée de 7 cm. On laisse libre de trottoir les accès aux propriétés privées. Il est aussi prévu d'installer de nouveaux candélabres sur tout le tronçon. Une arborisation est également prévue. On aura aussi une porte d'entrée pour le 60 km/h au début du village de Gumefens, côté Avry-dt-Pont.

Selon le devis estimatif de septembre 2023, le premier budget voté de CHF 500'000.00 francs doit être complété par un budget de CHF 450'000.00 francs qui permettra de réaliser la totalité du projet de trottoir et d'éclairage public sur la route d'Avry. Ce budget est une estimation et a été fait par notre bureau d'ingénieurs.

Mme Patricia Moret dit que ça fait 2 ans et qu'on en parle et qu'il n'y a rien du tout et demande si ça sera fait en 2050. **Mme Fragnière Charrière** répond que selon le planning du bureau d'ingénieurs, les travaux devraient débuter en 2024. Le processus est long, avec un examen préalable, attendre son retour, discuter avec les autorités cantonales, modifier les plans, mettre à l'enquête publique et négocier avec les propriétaires en cas d'opposition.

Ensuite il faut renvoyer le dossier au Canton, c'est la DIME qui doit se prononcer. Une procédure route normale dure de 4 à 5 ans, si c'est au niveau fédéral, c'est encore plus long.

M. Giuseppe Greco demande si on connaît le montant des subventions cantonales. **Mme Fragnière Charrière** répond qu'il n'y a pas de subventions pour ce projet.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** donne la parole à la CF :

Traversée de Gumefens – tronçon 1.2

C'est dans quasi toutes les communes de notre canton les mêmes questions. Pourquoi ? Eh bien la circulation de nos jours prend de plus en plus d'ampleur, la sécurisation malgré les modérations du trafic n'est jamais optimale, le flux mixte véhicules à moteur, vélo, vélo électrique et piétons pose de plus en plus de soucis. Nous tenons tout de même à préciser que ce chiffre est basé, sur les travaux des ingénieurs ainsi que sur les obligations légales et que c'est un devis. Avant l'attribution des travaux des demandes d'offres à raison de trois doivent impérativement être demandée car ici il s'agit de marché public. Notre position est de valider cet investissement.

M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour la sécurisation de la traversée de Gumefens – Tronçon 1.2 pour un montant de CHF 450'000.00 ainsi que son financement par un emprunt bancaire de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 9 abstentions

Point 5.4

Aménagement centre village Gumefens - secteur école - 30km/h – Tronçon T2 - CHF 620'000.00

Mme Virginie Fragnière Charrière dit que les travaux prévus sur le secteur de l'école consistent en la mise en zone 30 du centre de Gumefens et au réaménagement des deux carrefours entre la route du Gibloux et la route vers Karlé. Il s'agit de modérer le trafic et de sécuriser le secteur. De plus, un nouveau trottoir sera réalisé. L'éclairage public sera complété si nécessaire. Lors de la séance d'information du 6 décembre, trois remarques ont été émises par plusieurs citoyens. Le Conseil communal souhaite prendre en compte ces remarques afin que le projet puisse satisfaire au plus grand nombre en particulier les propriétaires riverains.

Une première remarque concerne les passages pour piétons. Le projet tel que vous le voyez prévoit la suppression du passage pour piétons au carrefour vers Karlé et la suppression du passage en face de chez M. Gapany. Nous sommes en zone 30 km/h et en principe il n'y a pas de passages pour piétons. Mais il est possible de demander le maintien de ces passages pour piétons aux autorités cantonales, car on se trouve tout près de l'école et s'agissant du carrefour vers Karlé, assez près du foyer Horizon Sud. On a des arguments pour pouvoir les maintenir. On tentera de le faire. Dans certaines communes, cela a été fait.

Deuxième remarque, sur le premier projet que vous voyez à l'écran, le trottoir est prévu en descendant à droite en direction du lac. Il s'agit de la variante SD ingénierie la moins chère. Mais pour tenir compte des souhaits de certains citoyens, il est possible de partir sur une autre variante. Selon cette variante, le trottoir serait en descendant d'abord à gauche, dans le prolongement du trottoir de la route vers la Chapelle et il finirait à droite, en-dessous de la ferme de M. Fragnière. Il continuerait sur la droite pour rejoindre la laiterie. Le trottoir de la laiterie fait partie du tronçon T3 dont il n'est pas question ce soir. On ne peut pas au niveau des coûts faire le trottoir en direction de la laiterie à gauche, car il faudrait un mur de soutènement très coûteux.

Le Conseil communal ne souhaite donc pas tenir compte de la **troisième remarque** visant à faire le trottoir à gauche. Mais on n'en est pas là vu que le trottoir vers la laiterie fait partie du tronçon T3. On a en revanche bien entendu les remarques selon lesquelles ce secteur devait aussi être prioritaire.

Cette nouvelle variante affichée est vraisemblablement un peu plus coûteuse. Le Conseil communal ne s'est pas encore prononcé, mais il reste ouvert à cette variante. Il faudra voir les différents propriétaires et aussi savoir ce qu'en pense les autorités cantonales.

M. le Président ajoute qu'à ce stade, il ne s'agit que de présentation, les enquêtes se poursuivront après. L'idée est de voter un budget et non de définir si le trottoir sera à gauche ou à droite.

M. Yvan Crettenand demande si dans l'enveloppe du budget on pourrait tenir compte de plus arboriser les trottoirs. **M. le Président** répond que c'est prévu sur la route d'Avry, qu'ici on touche plus de propriétés privées et qu'on ne peut pas leur imposer de mettre des arbres.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** donne la parole à la CF :

Centre village de Gumefens – secteur école

Ici l'on se trouve dans le même cas que précédemment et ne va pas répéter. La CF propose de valider cet investissement.

M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour l'aménagement du centre du village de Gumefens – secteur école – 30 km/h pour un montant de CHF 620'000.00 ainsi que son financement par un emprunt bancaire de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 10 abstentions

Point 5.5

Rénovation routes AF – CHF 600'000.00

M. Pierre Justin Morard dit que les routes AF (amélioration foncière) sont à caractère agricole. Un premier lot a été fait cette année, réparti entre Gumefens, Avry et Le Bry. Ce lot est terminé, avec encore quelques réparations à faire, avec des dégâts dus aux intempéries. Le 2^{ème} lot débutera en 2024, la procédure est compliquée avec le Service de l'agriculture, certaines routes sont soumises à une mise à l'enquête. Il y a le cas pour la route pour l'accès « aux communs » dans le secteur de l'Etrua, après la mise à l'enquête il faudra faire des appels d'offres et attendre feu vert du SAgri et l'octroi des subventions avant de pouvoir commencer. Les travaux de 2024 concernent l'accès aux communs – la route de Thusy – la route de la Comba – la route de Redon.

Les expertises fédérales et cantonales, c'est-à-dire des visions locales avec les autorités, ont déjà été faites. La machine est déjà bien lancée, avec un montant d'environ CHF 880'000.00 pour ces routes selon les devis estimatifs. Le calcul des subventions est compliqué, car pour chaque route il y a des déductions si elle dessert un fonds qui n'est pas en zone agricole. Dans ces cas, il ne devrait pas y avoir de déduction sur les subventions, qui seront de maximum 30 % de la part de la Confédération et 27 % du Canton. On demande un montant de CHF 600'000.00, mais au final on ne sortira pas ce montant avec la déduction des subventions.

M. Jean Louis Grivel dit que la route de Thusy est fermée et interdite et que personne n'y a accès. **M. Morard** répond qu'elle a effectivement une barrière pour éviter que tous les touristes descendent là, mais elle est utilisée pour l'agriculture et ceux qui y ont accès ont une télécommande ou un code pour ouvrir la barrière. **M. le Président** ajoute qu'elle est interdite de mai à octobre.

M. Dimitri Moracaliev demande où se situe la route de Redon. **M. Morard** lui indique. **M. Moracaliev** dit que cette route est assez empruntée par les familles et demande si des mesures vont être prises pour limiter la vitesse. **M. Morard** répond que cette route est interdite à la circulation, sauf aux riverains. Par contre la partie avant, vers le terrain de foot n'entre pas dans ces travaux. **M. le Président** dit qu'on en prend note, que cette route fait partie du projet d'aménagement des rives du lac.

M. Samuel Fragnière demande quand ces travaux seront exécutés, si c'est en 2024 ou si c'est juste la mise à l'enquête en 2024. **M. Morard** répond que pour l'accès aux communs, la mise à l'enquête aura lieu en janvier. Cette mise à l'enquête vient du fait qu'on change le revêtement, on va prolonger la partie en béton et faire une stabilisation, car actuellement la route devient un ruisseau en cas de forte pluie.

M. David Fragnière demande si, dans le cas où les travaux ne peuvent pas se faire l'année prochaine, une remise en état est quand même prévue, car elle devient impraticable. **M. Morard** répond qu'il y a partout des travaux à faire à cause des intempéries. Si un entretien est à faire, on le fera, mais au minimum, car il part du principe qu'on pourra la faire d'ici quelques mois.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** donne la parole à la CF :

Rénovation des routes AF

Les explications détaillées sur ces dépenses qui seront réparties jusqu'en 2026 sont aussi du domaine public donc obligation d'avoir plusieurs offres et d'attendre le feu vert du SAgri. Notre commission valide positivement ces futures dépenses.

M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour la rénovation des routes AF pour un montant de CHF 600'000.00 ainsi que son financement par emprunt bancaire de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 1 abstention

Point 5.6

Réfection route forestière – La Biola - Gumefens – CHF 250'000.00

M. Olivier Oberson indique qu'elle se trouve entre Gumefens et Avry en passant par la cabane des bûcherons. Une vision locale a eu lieu avec le Service des forêts et il a été constaté qu'elle est en mauvais état sur deux tronçons de 420 m et 500 m. La partie du milieu n'a pas besoin d'être refaite tout de suite. Un passage de caméra a été effectué et selon le rapport, les canalisations sont cassées à certains endroits et des conduites sont dessoudées. Sur les photos, on voit le mauvais état du goudron au niveau du coffre. Cela nécessite un dégrapage du goudron, une remise en état des canalisations et du coffre, car on voit un affaissement de la bande de roulement. Le rapport dit que la partie du milieu comporte quand même quelques problèmes et qu'ils sont comptés dans le montant. Il y aura des subventions de 60 %.

M. Elie Fragnière dit que c'est bien de refaire ce tronçon qui a été construit dans les années 80, car il y a eu la construction de l'antenne du Gibloux avec passablement de camions. Ces travaux sont nécessaires et il félicite le Conseil communal.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** donne la parole à la CF :

La Biola -Avry – Gumefens – réfection route forestière

Cette réfection de près d'un km est nécessaire. Son coût de CHF 250000.- est supportable car il est subventionné par le canton et la confédération à raison de 60%. La charge communale finale s'élevant à CHF 100'000.00. Notre commission valide positivement cet investissement.

M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour la rénovation des routes AF pour un montant de CHF 250'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 2 abstentions

Point 5.8

Remplacement conduite d'eau – En Trémaule – 1ère et 2ème partie – CHF 480'000.00

M. Marc-Olivier Seydoux dit qu'au niveau de l'eau potable, on propose de se concentrer dans le secteur de Trémaules, près du lac. Le réseau d'eau est vétuste et on a régulièrement des fuites. Une des parties passe sous le terrain de foot et en cas de fuite durant la saison, il faudrait condamner le terrain principal, ce qui poserait des problèmes. La défense incendie n'est pas bien répartie sur ce secteur et on profiterait des travaux pour y remédier. Les travaux seront faits sur 3 étapes, dont 2 en 2024 avec la suppression du bras qui traverse le terrain de foot.

M. Olivier Gapany demande le diamètre de la canalisation. **M. Jean-Jacques Reynaud** répond qu'en principe c'est du 160 mm au minimum.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** donne la parole à la CF :

En Trémaule – remplacement des conduites d'eau – 1ère et 2ème partie

Une nécessité pour ne pas dire une obligation au vu de la situation de notre réseau d'eau potable. Les remarques et la situation nous font que d'engager cet investissement. Donc la CF donne son aval.

M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour le remplacement de la conduite d'eau – En Trémaule – 1ère et 2ème partie pour un montant de CHF 480'000.00 ainsi que son financement par emprunt bancaire de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 1 abstention

Point 5.9

Eaux de ruissellement – La Trotse – CHF 410'000.00

M. Marc-Olivier Seydoux dit qu'on est en plein dans ce sujet actuellement et pas que pour ce point et cette situation perdue depuis plusieurs années. La Trotse, mais plus particulièrement dans le quartier de La Chenau, on a un ruissellement depuis le haut du village et lors de fortes pluies, il y a des inondations chez des privés et jusqu'à l'autoroute, car on a des problèmes au niveau de l'évacuation des eaux de pluie. On a un sous-dimensionnement des collecteurs d'eaux claires. On n'a pas encore de projet, mais une première idée du bureau d'ingénieurs est de proposer de remplacer le collecteur principal avec des travaux conséquents, comme passer au travers de la route et la deuxième idée retenue par les ingénieurs est le remaniement léger des terres, par des digues, non pas en hauteur, mais de garantir l'exploitation du terrain en redirigeant l'eau et en la canalisant en suivant les courbes de niveau jusqu'au ruisseau. L'étude n'a pas encore aboutie et il est probable que les travaux restent au niveau de la route, mais il nous faut un budget pour pouvoir finaliser l'étude. Actuellement on met en place une solution provisoire pour rediriger l'eau et éviter des inondations. On est également en discussion avec l'ECAB pour obtenir des subventions, mais ce sont les propriétaires concernés qui doivent faire une sorte de coopérative pour en bénéficier. Les démarches seront faites par la Commune.

M. Jean-Jacques Reynaud parle de la topographie du terrain et demande comment on va faire depuis chez Mme Virginie Fragnière pour aller au ruisseau de Malessert. Car avec la bosse qu'il y a à La Trotse, c'est impossible de passer, à moins de faire un forage dirigé de 10 m sous terre. **M. Seydoux** répond qu'on en est au stade de l'esquisse, mais que des collecteurs seront mis en profondeurs. Les conduites seront d'un diamètre de 60 à 80 cm et le tracé final sera adapté à la topographie.

M. le Président dit que la problématique est importante ces temps et on le retrouve un peu partout, pas plus tard qu'hier de l'eau s'évacuait sur la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute. Il a fallu informer la police et organiser un curage, donc il faut faire quelque chose rapidement dans ce secteur.

M. Steve Rime demande si c'est la même conduite qui descend vers la laiterie où il y a toujours de l'eau qui sort. **M. Seydoux** répond qu'il y a plusieurs conduites qui descendent et qui sont concernées par La Chenau, mais

ajoute que quand c'est saturé, c'est saturé partout. Avec les travaux prévus, ça va soulager les secteurs plus bas dans le village. Les investigations ont déjà commencé sur la Commune pour savoir ce qu'il en est des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées avec des passages de caméras et des teintages. Le quartier qui est en-dessous de La Chenau est une priorité pour savoir ce qui s'y passe avec les collecteurs.

M. Eric Bapst demande quelles mesures seront prises ces prochains jours s'il commence à repleuvir pour éviter les inondations, car à part voir quelques sacs de sable, il ne voit pas grand-chose. **M Seydoux** dit que la solution de l'ingénieur, reçue lundi, est de poser des panneaux de coffrage pour rediriger sur l'eau la route communale et faire ainsi un mixte entre les sacs de sable et les panneaux. **M. Bapst** dit qu'il a été inondé 3 fois depuis 2016 et que depuis rien ne s'est passé et ajoute qu'heureusement que les employés ont laissés des sacs de sable, il les remercie.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** donne la parole à la CF :

La Trotse – eaux de ruissellement

La situation actuelle avec des inondations un peu partout dans notre pays arrive à point nommé pour donner à ce poste une position totalement positive. Donc la CF donne son aval.

M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour les eaux de ruissellement – La Trotse pour un montant de CHF 410'000.00 ainsi que son financement par emprunt bancaire de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 2 abstentions

Point 5.10

Subventions d'investissements aux ménages - CHF 50'000.00

M. le Président dit qu'il s'agit du nouveau règlement validé en 2022 pour 2023. L'année passée, un montant de CHF 40'000.00 avait été voté et compte tenu des dernières demandes, on a à ce jour un dépassement de CHF 746.00, dû à des abonnements de bus que le Conseil communal a décidé de quand même accepter. Pour l'année prochaine, la proposition est de renouveler les subventions en augmentant le montant à CHF 50'000.00. Actuellement, on a déjà des demandes pour un montant en attente de CHF 20'000.00.

M. Jean-Jacques Reynaud dit que le titre est trompeur et propose de ne pas intituler « subventions d'investissements aux ménages », mais « aux propriétaires ».

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** donne la parole à la CF :

Subventions d'investissement aux ménages

Aval total est donné par la CF.

M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissements pour la subvention aux ménages pour un montant de CHF 50'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 1 refus et 2 abstentions

Point 6

Approbation des budgets du compte de résultats et d'investissement 2024

M. le Président revient sur la planification financière sur laquelle on voit tous les investissements votés ce soir et on y voit également toutes les subventions prévues qu'il faudra déduire aux investissements votés.

M. Daniel Savary dit s'être inquiété à l'assemblée des comptes concernant la problématique des Terrasses d'Ogoz et cette épée de Damoclès sur la Commune. **M. le Président** le coupe, car on va parler de ce point plus loin.

M. le Président demande aux personnes qui acceptent globalement les budgets du compte de résultats et d'investissement pour 2024 de s'exprimer par main levée.

Les budgets du compte de résultats et d'investissement 2024 sont acceptés à la majorité avec 1 abstention

Point 7

Approbation du règlement sur le personnel communal

M. le Président précise que le règlement ne sera pas lu, puisqu'à disposition sur le site internet et à l'administration communale. On a fait une mise à jour du règlement, sans modification fondamentale et indique que le personnel est soumis à un régime entre le droit privé et la loi sur le personnel de l'Etat. Il y a un peu plus que dans le droit privé, mais moins que dans la loi sur le personnel de l'Etat. Il n'y a donc pas d'éléments nouveaux, sauf quelques formalités comme les congés de paternité et d'adoption.

Comme il n'y a pas de remarque, il demande aux personnes qui approuvent le règlement sur le personnel communal de s'exprimer par main levée.

Le règlement sur le personnel communal est approuvé à la majorité avec 7 abstentions

Point 8

Approbation de la modification des statuts de l'AIS (Association Intercommunale du bassin de la Sionge)

M. Marc-Olivier Seydoux rappelle que l'AIS s'occupe de la gestion des eaux usées et de la STEP. Comme les dispositions de la Loi sur les Communes sont applicables aux associations de communes, il a fallu mettre en conformité les statuts suite au passage du plan comptable MCH2. Les articles modifiés sont affichés à l'écran.

Comme il n'y a pas de remarque, **M. le Président** demande aux personnes qui approuvent la modification des statuts de l'AIS de s'exprimer par main levée.

La modification des statuts de l'AIS est approuvée à la majorité avec 4 abstentions

Point 9

Nomination d'un membre à la Commission d'urbanisme et de l'énergie

M. le Président informe que **M. Lionel Joner** quitte cette commission.

Mme Géraldine Barras dit qu'on regrette la démission de M. Joner et qu'il y a une place vacante dès 2024. Elle a eu contact avec **M. Giuseppe Greco** qui lui a déjà fait part de son intérêt et demande s'il y a d'autres personnes intéressées. Elle ajoute qu'il y a trois dossiers principaux actuellement en cours, soit la révision du PAL, l'aménagement des rives du lac et le projet du quartier de Grange de paille où un MEP (mandat d'étude parallèle) a été demandé.

M. Giuseppe Greco se lève et se présente. Il habite Le Bry depuis 2021 et est chef de projet au sein d'une entreprise spécialisée dans la gestion d'évènement. En parallèle de ce qu'il peut apporter à la Commune par sa profession et sa vision, il a fonctionné comme Conseiller communal dans une Commune fusionnée.

Comme il n'y a pas d'autre candidature, **M. le Président** propose d'accueillir et de nommer **M. Greco** par des applaudissements.

M. Greco est élu à la Commission d'urbanisme et de l'énergie

Point 10

Informations du Conseil communal

Auberge St-Pierre, Le Bry :

M. le Président informe que Gastroconsult a été mandaté pour faire une étude et qu'un certain nombre de personnes se sont annoncées, dans les délais, pour participer au groupe de travail. Il s'agit de **M. Jean-Pierre Pochon**, **M. Georges Fragnière**, **Mme Catherine Merian**, **M. Giuseppe Greco**, **M. Jean-Claude Wyss** pour la Commission financière, **Mme Anne-Marie Sciboz** pour la Commission réflexions villageoises et **M. Christophe Tornare**, **Mme Géraldine Barras** et **M. Olivier Oberson** pour le Conseil communal. Ce groupe de travail commencera son activité dès l'année prochaine de manière à avancer avec le projet et de venir ou non avec un objet à soumettre au vote de l'assemblée.

Route de l'Abranna, Le Bry :

Mme Virginie Fragnière Charrière informe que la décision d'approbation de plans de la DIME a été rendue, il n'y a pas eu de recours, on a lancé l'appel d'offres et les travaux pourront débuter au printemps 2024.

Mur sous la route de la Cantine, Avry :

M. le Président dit qu'il s'agit du mur que l'on voit principalement depuis l'autoroute, lequel était tagué et sale. Le Conseil communal avait pris sur sa compétence pour le repeindre par des papillons et un traitement anti-tags.

Place de la Chapellenie, Avry :

Mme Géraldine Barras informe que les travaux pour le réaménagement de cette place ont commencé. Il s'agit d'un projet de l'ancienne législature voté en décembre 2020. L'idée est de rendre l'endroit plus attractif, comme l'avait demandé la commission Seniors, avec l'installation de bancs confortables et une fontaine plus moderne.

Révision générale du PAL :

Mme Géraldine Barras informe qu'une mise à l'enquête a eu lieu ce printemps sur les modifications du dossier suite aux conditions d'approbation de la DAEC de novembre 2018. Après la mise à l'enquête du printemps on a eu quelques oppositions, respectivement quelques observations qui ont été traitées par le Conseil communal et les oppositions admises ont engendré une nouvelle mise à l'enquête qui s'est terminée ce lundi. En accord avec

la Corporation de Villarvassaux, dans cette mise à l'enquête on a abrogé le PAD de Villarvassaux et mis des règles particulières dans notre RCU. Une seule opposition a été déposée, ce qui nous permettra de rendre rapidement les décisions sur opposition et d'envoyer le dossier au Canton en espérant que l'approbation suive rapidement.

Les Terrasses d'Ogoz :

Mme Géraldine Barras dit que comme annoncé à l'assemblée du printemps, la procédure a repris après plusieurs années de suspension. Cette procédure concerne le dézouage des Terrasses d'Ogoz et l'indemnité qu'on nous réclame. En septembre, la Commune a déposé une réponse quant à la requête en indemnité, le dossier est en main de la Commission d'expropriation. Il est important de relever que nous avons joint à notre réponse une dénonciation d'instance. C'est une sorte d'invitation faite au Canton à participer avec nous à la procédure et la DIME y a donné suite. Elle est à présent partie et devra se prononcer sur la requête en indemnité. On n'est donc plus tout seul dans ce dossier et la procédure va suivre.

M. Daniel Savary dit que si tout va bien, les Terrasses d'Ogoz seront déboutées, la société va faire faillite et il restera la remise en état du terrain et du tas de terre illégal devant les bâtiments et du raccordement du lotissement. Il estime ces coûts à 1 à 2 millions et demande qui va payer. **Mme Barras** répond que la procédure n'est pas terminée. Pour le tas de terre, il y a une autre procédure en cours à la DIME qui n'a rien à voir avec la procédure d'expropriation. Qui devra payer, elle ne le sait pas. **M. le Président** ajoute qu'étant donné qu'on est à présent en zone agricole, c'est désormais la DIME qui gère et plus la Préfecture. La DIME devra statuer sur la remise en état et fera une exécution par substitution si nécessaire. Elle avancera les frais, puis se retournera contre le propriétaire du fonds. La Commune n'est pas concernée, sauf si elle rachète le terrain. Et en cas de faillite de la société, il y aura toujours un propriétaire, qui sera la banque ou quelqu'un d'autre. Il précise que c'est bien que la DIME intervienne, car il rappelle que la Commune avait laissé ce terrain en zone à bâtir et que c'est le Canton qui n'avait pas validé. Si un paiement doit intervenir, la Commune dénoncera le cas à la DIME et fonds de plus-value indemniseront la Commune. Un rendez-vous a déjà eu lieu avec M. Steiert qui a confirmé oralement que si un montant arrivait à la charge de la Commune, le Canton interviendrait.

Remerciements :

M. le Président tient à remercier trois personnes qui ont œuvré pour la Commune et qui quittent leurs différentes fonctions.

- **Mme Nathalie Schmutz**, qui était à la Commission Senior et annonce qu'un cadeau sera remis par la commission.
- **M. Lionel Joner**, qui était à la Commission d'urbanisme et d'énergie.
- **M. Jacques Romanens** de Sorens qui a œuvré comme garde-génisse à la gîte de Gumefens.

Les trois personnes sont applaudies.

Point 11

Divers

Mme Marie-José Gapany demande ce qu'il en est du pont qui traverse le ruisseau direction Sorens après la Trotse, car il y a un panneau d'interdiction et le pont est complètement cassé depuis un bon moment. **M. Olivier Oberson** répond que le nécessaire a été fait et qu'une nouvelle passerelle a été commandée et qui sera prise en charge à 50 % par la Commune de Sorens. Mais en raison de la météo, la pose n'est pas possible pour le moment.

M. Markus Koch a une remarque concernant la cabane des bûcherons qu'ils ont déjà loué plusieurs fois. Il dit que c'est un joli endroit, mais que ça mériterait un entretien à l'intérieur, car la cheminée a un problème, et également un entretien à l'extérieur. Avec ses amis ils sont prêts à faire du bénévolat pour aider et entretenir cette cabane. **M. le Président** répond qu'il n'est pas possible d'intervenir sur la cheminée étant donné qu'elle est encore sous garantie. Pour l'extérieur, il est convenu avec la jeunesse d'Avry-Le Bry de poser des nouvelles tables et bancs, c'est déjà commandé et ça sera fait pour le printemps. Pour le reste, on peut voir.

Mme Patricia Moret demande ce qu'on va faire du bassin devant l'immeuble, car c'est une verrue. **M. Olivier Oberson** répond qu'un investissement pris dans le fonctionnement est prévu pour refaire toute la place en pavée et ajoute que la question s'est posée pour savoir si on enlève le bassin ou si on en met un plus petit.

M. Romain Raemy demande ce qu'il en est de la grange des marais. **M. le Président** répond qu'une vision locale a été faite et qu'un montant de CHF 250'000.00 a été mis dans la planification financière pour 2025.

Comme la parole n'est plus demandée, **M. le Président** précise que le Conseil communal est à disposition en tout temps pour des questions ou remarques. En guise de conclusion il adresse ses remerciements à toutes les personnes qui œuvrent pour la Commune, ainsi qu'à toutes les commissions et à ses collègues du Conseil communal pour leur dévouement. Il remercie le personnel de l'administration qui aura le plaisir de servir le verre de l'amitié et les employés de l'édilité. Il souhaite à chacun de bonnes fêtes de fin d'année. Applaudissement de l'assemblée.

Comptes de résultats 2023

Comptes de résultats		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	979 074.79	47 825.50	1 247 420.00	247 280.00	1 122 681.78	282 207.65
01	<i>Législatif et exécutif</i>	169 159.13		184 050.00		157 583.10	
011	Législatif	22 365.30		17 200.00		15 216.65	
012	Exécutif	146 793.83		166 850.00		142 366.45	
02	<i>Services généraux</i>	809 915.66	47 825.50	1 063 370.00	247 280.00	965 098.68	282 207.65
021	Administration des finances et des contributions	176 718.40	29 000.00	178 150.00	29 000.00	169 473.85	29 000.00
022	Service généraux, autres	457 850.05	11 570.50	448 489.00	10 500.00	413 621.85	12 141.65
029	Immeubles administratifs	175 347.21	7 255.00	436 731.00	207 780.00	382 002.98	241 066.00
	Excédents de charge ou de produit		931 249.29		1 000 140.00		840 474.13
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	647 261.59	543 561.81	201 940.89	84 107.00	163 913.86	88 486.43
14	<i>Questions juridiques</i>	67 552.92	1 650.00	64 815.84		59 059.95	
140	Questions juridiques	67 552.92	1 650.00	64 815.84		59 059.95	
15	<i>Service du feu</i>	99 713.65	75 134.80	121 817.00	84 007.00	90 345.73	88 418.40
150	Service du feu	99 713.65	75 134.80	121 817.00	84 007.00	90 345.73	88 418.40
16	<i>Défense</i>	479 995.02	466 777.01	15 308.05	100.00	14 508.18	68.03
161	Défense militaire	8 787.72	1 516.71	8 700.00	100.00	8 721.03	68.03
162	Défense civile	471 207.30	465 260.30	6 608.05		5 787.15	
	Excédents de charge ou de produit		103 699.78		117 833.89		75 427.43
2	FORMATION	2 970 633.84	305 156.11	2 893 468.20	221 650.00	2 760 246.03	258 704.46
21	<i>Scolarité obligatoire</i>	2 587 776.29	305 156.11	2 509 508.40	221 650.00	2 391 942.78	258 704.46
211	Ecole enfantine	153 892.85		157 841.05		153 103.15	
212	Ecole primaire	939 486.80	13 816.80	923 363.10	6 000.00	909 947.97	15 652.10
213	Ecole du cycle d'orientation	736 999.00		736 999.00		713 271.50	
214	Ecoles de musique	47 053.95		38 645.25		40 031.30	
217	Bâtiments scolaires	526 004.33	114 351.91	466 100.00	83 550.00	406 761.43	92 708.86
218	Accueil extra-scolaire (AES)	183 491.86	176 987.40	179 000.00	132 100.00	167 543.08	150 343.50
219	Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs	847.50		7 560.00		1 284.35	
22	<i>Ecoles spécialisées</i>	339 309.40		336 959.80		323 130.10	
220	Ecoles spécialisées	339 309.40		336 959.80		323 130.10	
23	<i>Formation professionnelle initiale</i>	43 548.15		47 000.00		45 173.15	
230	Formation professionnelle initiale	43 548.15		47 000.00		45 173.15	
	Excédents de charge ou de produit		2 665 477.73		2 671 818.20		2 501 541.57
3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS	379 651.65	23 292.08	362 817.59	17 600.00	339 162.06	28 835.87
31	<i>Héritage culturel</i>	1 118.20		4 350.00		1 021.50	
312	Conservation monuments hist. et protection du patr.	1 118.20		4 350.00		1 021.50	
32	<i>Culture, autres</i>	58 341.84	30.00	43 665.14		43 461.09	9 072.58
322	Musique et théâtre					19 399.34	
329	Culture, non mentionné ailleurs	58 341.84	30.00	43 665.14		24 061.75	9 072.58
34	<i>Sport et loisirs</i>	320 191.61	23 262.08	314 802.45	17 600.00	294 679.47	19 763.29
341	Sport	319 491.61	23 262.08	312 802.45	17 600.00	294 049.47	19 763.29
342	Loisirs	700.00		2 000.00		630.00	
	Excédents de charge ou de produit		356 359.57		345 217.59		310 326.19

4	SANTÉ	884 844.35	22 106.50	925 465.75	16 960.00	829 319.33	4 394.00
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	472 579.15		513 155.15		462 960.00	
411	Hôpitaux	7 620.60		8 500.55		5 749.30	
412	Établ. médico-sociaux et foyers pour pers. âgées	464 958.55		504 654.60		457 210.70	
42	Soins ambulatoires	385 153.55	17 829.90	385 154.20	11 960.00	341 643.50	
421	Soins ambulatoires	357 096.20		357 096.20		338 478.50	
422	Service de sauvetage	28 057.35	17 829.90	28 058.00	11 960.00	3 165.00	
43	Prévention	7 676.10	4 276.60	7 800.00	5 000.00	5 977.75	4 394.00
433	Service médical des écoles	7 466.55	4 276.60	7 500.00	5 000.00	5 768.00	4 394.00
434	Contrôle des denrées alimentaires	209.55		300.00		209.75	
49	Santé publique, non mentionné ailleurs	19 435.55		19 356.40		18 738.08	
490	Santé publique, non mentionné ailleurs	19 435.55		19 356.40		18 738.08	
	Excédents de charge ou de produit		862 737.85		908 505.75		824 925.33

5	PRÉVOYANCE SOCIALE	888 573.50	1 781.10	916 841.55	1 700.00	896 917.80	1 757.30
52	Invalidité	538 317.60		537 339.20		524 625.15	
523	Institutions pour pers. handicapées et inadaptées	538 317.60		537 339.20		524 625.15	
53	Vieillesse et survivants	2 570.00	1 781.10	6 000.00	1 700.00	2 850.20	1 757.30
531	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	2 570.00	1 781.10	6 000.00	1 700.00	2 850.20	1 757.30
54	Famille et jeunesse	61 533.00		59 045.70		54 757.50	
541	Allocations familiales (AF)	10 021.20		13 043.65		12 064.05	
543	Avance et recouvrement des pensions aliment.	13 131.65		14 702.05		13 053.80	
545	Prestations aux familles	38 380.15		31 300.00		29 639.65	
55	Chômage	36 500.50		35 871.50		32 963.00	
559	Chômage non mentionné ailleurs	36 500.50		35 871.50		32 963.00	
57	Aide sociale et domaine de l'asile	249 652.40		278 585.15		281 721.95	
572	Aide matérielle	229 295.25		250 622.95		256 801.20	
579	Assistance, non mentionnée ailleurs	20 357.15		27 962.20		24 920.75	
	Excédents de charge ou de produit		886 792.40		915 141.55		895 160.50

6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	782 955.50	58 267.05	756 550.00	48 850.00	649 812.45	60 005.15
61	Circulation routière	674 795.50	58 267.05	641 155.00	48 850.00	540 340.45	60 005.15
615	Routes communales	674 795.50	58 267.05	641 155.00	48 850.00	540 340.45	60 005.15
62	Transports publics	108 160.00		115 395.00		109 472.00	
621	Infrastructures de transports publics	16 629.00		14 214.00		16 315.00	
622	Trafic régional et agglomération	91 531.00		101 181.00		93 157.00	
	Excédents de charge ou de produit		724 688.45		707 700.00		589 807.30

7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1 411 076.40	1 308 961.77	1 176 969.00	1 013 419.00	1 125 899.12	1 032 131.18
71	Approvisionnement en eau	433 347.63	433 347.63	354 400.00	354 400.00	376 323.32	376 323.32
710	Approvisionnement en eau	433 347.63	433 347.63	354 400.00	354 400.00	376 323.32	376 323.32
72	Traitement des eaux usées	619 140.93	619 140.93	444 069.00	444 069.00	406 354.92	406 354.92
720	Traitement des eaux usées	619 140.93	619 140.93	444 069.00	444 069.00	406 354.92	406 354.92
73	Gestion des déchets	260 077.48	190 637.00	239 300.00	176 800.00	251 896.86	192 668.87
730	Gestion des déchets	260 077.48	190 637.00	239 300.00	176 800.00	251 896.86	192 668.87
74	Aménagements	29 425.77	18 130.21	42 800.00	13 150.00	34 435.72	6 486.12
741	Corrections de cours d'eau, endiguements	29 425.77	18 130.21	42 800.00	13 150.00	34 435.72	6 486.12
75	Protection des espèces et du paysage	3 183.60		5 500.00		4 129.85	
750	Protection de la nature	3 183.60		5 500.00		4 129.85	
77	Protection de l'environnement, autres	12 342.79	9 150.00	17 800.00		3 957.05	6 400.00
771	Cimetière	12 342.79	9 150.00	17 800.00		3 957.05	6 400.00
79	Aménagement du territoire	53 558.20	38 556.00	73 100.00	25 000.00	48 801.40	43 897.95
790	Aménagement du territoire	53 558.20	38 556.00	73 100.00	25 000.00	48 801.40	43 897.95
	Excédents de charge ou de produit		102 114.63		163 550.00		93 767.94

8	ECONOMIE PUBLIQUE	192 345.09	37 343.10	164 008.80	36 500.00	210 590.04	54 064.60
81	Agriculture	280.00		700.00		280.00	
811	Administration, exécution et contrôle	230.00		500.00		230.00	
812	Améliorations structurelles	50.00		200.00		50.00	
82	Sylviculture	37 626.45	650.00	44 200.00	19 500.00	22 875.30	9 550.00
820	Sylviculture	37 626.45	650.00	44 200.00	19 500.00	22 875.30	9 550.00
84	Tourisme	154 438.64	36 693.10	119 108.80	17 000.00	187 434.74	44 514.60
840	Tourisme	154 438.64	36 693.10	119 108.80	17 000.00	187 434.74	44 514.60
	Excédents de charge ou de produit		155 001.99		127 508.80		156 525.44

9	FINANCES ET IMPÔTS	389 517.15	8 000 285.16	266 979.00	6 991 757.20	-201 734.97	8 173 130.63
91	Impôts	23 998.05	6 639 823.24	43 000.00	5 877 603.00	-167 995.84	7 038 845.66
910	Impôts	23 998.05	6 639 823.24	43 000.00	5 877 603.00	-167 995.84	7 038 845.66
93	Péréquation financière intercommunale		137 013.00		137 013.00		161 537.00
930	Péréquation financière intercommunale		137 013.00		137 013.00		161 537.00
95	Part aux recettes sans affectation, autres	932.30	149 901.60		145 218.20		141 956.50
950	Part aux recettes sans affectation, autres	932.30	149 901.60		145 218.20		141 956.50
96	Administration de la fortune et de la dette	342 636.15	476 058.05	183 979.00	236 923.00	157 460.73	233 170.95
961	Intérêts	98 732.80	89 194.75	68 262.00	80 723.00	81 761.73	71 347.75
963	Immeubles du patrimoine financier	243 903.35	386 863.30	115 717.00	156 200.00	75 699.00	161 823.20
97	Redistributions		507.50				638.75
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		507.50				638.75
99	Postes non ventilables	21 950.65	596 981.77	40 000.00	595 000.00	-191 199.86	596 981.77
990	Postes non ventilables	21 950.65	596 981.77	40 000.00	595 000.00	-191 199.86	596 981.77
	Excédents de charge ou de produit	7 610 768.01		6 724 778.20		8 374 865.60	

Récapitulation

	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
	9 525 933.86	10 348 580.18	8 912 460.78	8 679 823.20	7 896 807.50	9 983 717.27	
0	ADMINISTRATION GENERALE	979 074.79	47 825.50	1 247 420.00	247 280.00	1 122 681.78	282 207.65
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	647 261.59	543 561.81	201 940.89	84 107.00	163 913.86	88 486.43
2	FORMATION	2 970 633.84	305 156.11	2 893 468.20	221 650.00	2 760 246.03	258 704.46
3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS	379 651.65	23 292.08	362 817.59	17 600.00	339 162.06	28 835.87
4	SANTÉ	884 844.35	22 106.50	925 465.75	16 960.00	829 319.33	4 394.00
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	888 573.50	1 781.10	916 841.55	1 700.00	896 917.80	1 757.30
6	TRAFFIC ET TELECOMMUNICATION	782 955.50	58 267.05	756 550.00	48 850.00	649 812.45	60 005.15
7	PROTECTION DE L'ENV. ET AMEN. TERRITOIRE	1 411 076.40	1 308 961.77	1 176 969.00	1 013 419.00	1 125 899.12	1 032 131.18
8	ECONOMIE PUBLIQUE	192 345.09	37 343.10	164 008.80	36 500.00	210 590.04	54 064.60
9	FINANCES ET IMPÔTS	389 517.15	8 000 285.16	266 979.00	6 991 757.20	-201 734.97	8 173 130.63
	Résultat	822 646.32			232 637.58	2 086 909.77	

Comptes 2023 - Investissements

	Comptes d'investissements	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	674 622.71		917 000.00		1 296 357.53	
02	Services généraux	674 622.71		917 000.00		1 296 357.53	
029	Immeubles administratifs	674 622.71		917 000.00		1 296 357.53	
0290	Immeubles administratifs	670 322.71		837 000.00		50 211.48	
0291	Immeuble communal Avry			60 000.00			
0294	Auberge St-Pierre Le Bry	4 300.00		20 000.00		1 246 146.05	
	Excédents de charge ou de produits		674 623		917 000		1 296 358

1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE					2 223.15	53 333.00
16	Défense					2 223.15	53 333.00
161	Défense militaire					2 223.15	53 333.00
1610	Défense militaire					2 223.15	53 333.00
	Excédents de charge ou de produits					51 110	

2	FORMATION	168 111.80		50 000.00		287 994.35	
21	<i>Scolarité obligatoire</i>	168 111.80		50 000.00		287 994.35	
217	Bâtiments scolaires	168 111.80		50 000.00		287 994.35	
2170	Bâtiment scolaire Le Bry	44 114.45		50 000.00			
2171	Bâtiment scolaire Avry					264 831.05	
2172	Bâtiment scolaire Gumefens	123 997.35				23 163.30	
	Excédents de charge ou de produits		168 112		50 000		287 994

3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS			50 000.00			
34	<i>Sport et loisirs</i>			50 000.00			
342	Loisirs			50 000.00			
3420	Loisirs			50 000.00			
	Excédents de charge ou de produits				50 000		

6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	397 688.05	75 000.00	3 957 000.00	400 000.00	197 336.80	
61	<i>Circulation routière</i>	397 688.05	75 000.00	3 957 000.00	400 000.00	197 336.80	
615	Routes communales	397 688.05	75 000.00	3 957 000.00	400 000.00	197 336.80	
6150	Routes communales	397 688.05	75 000.00	3 957 000.00	400 000.00	197 336.80	
	Excédents de charge ou de produits		322 688		3 557 000		197 337

7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	961 273.84	175 023.15	1 911 000.00	40 000.00	611 939.33	55 204.20
71	<i>Approvisionnement en eau</i>	700 316.21	63 458.00	1 266 000.00	20 000.00	203 368.73	22 500.00
710	Approvisionnement en eau	700 316.21	63 458.00	1 266 000.00	20 000.00	203 368.73	22 500.00
7101	Approvisionnement communal en eau	700 316.21	63 458.00	1 266 000.00	20 000.00	203 368.73	22 500.00
72	<i>Traitement des eaux usées</i>	201 263.04	111 565.15	450 000.00	20 000.00	292 996.72	32 704.20
720	Traitement des eaux usées	201 263.04	111 565.15	450 000.00	20 000.00	292 996.72	32 704.20
7201	Traitement communal des eaux usées	201 263.04	111 565.15	450 000.00	20 000.00	292 996.72	32 704.20
73	<i>Gestion des déchets</i>					2 875.10	
730	Gestion des déchets					2 875.10	
7301	Gestion communale des déchets					2 875.10	
76	<i>Lutte contre la pollution de l'environnement</i>	25 696.00		40 000.00			
769	Autre lutte contre la pollution de l'environnement	25 696.00		40 000.00			
7690	Assainissement de sites pollués	25 696.00		40 000.00			
77	<i>Protection de l'environnement, autres</i>					33 458.25	
771	Cimetière					33 458.25	
7710	Cimetière communal					33 458.25	
79	<i>Aménagement du territoire</i>	33 998.59		155 000.00		79 240.53	
790	Aménagement du territoire	33 998.59		155 000.00		79 240.53	
7900	Aménagement du territoire	33 998.59		155 000.00		79 240.53	
	Excédents de charge ou de produits		786 251		1 871 000		556 735

		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	ECONOMIE PUBLIQUE	685.60		70 000.00			
84	<i>Tourisme</i>	685.60		70 000.00			
840	Tourisme	685.60		70 000.00			
8400	Tourisme communal	685.60		70 000.00			
	Excédents de charge ou de produits		686		70 000		

9	FINANCES ET IMPÔTS	261 747.80	2 214 106.65	150 000.00		108 537.20	2 395 851.16
96	<i>Administration de la fortune et de la dette</i>	11 724.65		150 000.00			
963	Immeubles du patrimoine financier	11 724.65		150 000.00			
9630	Terrains du patrimoine financier, parchets	11 724.65		150 000.00			
99	<i>Postes non ventilables</i>	250 023.15	2 214 106.65			108 537.20	2 395 851.16
990	Postes non ventilables	250 023.15	2 214 106.65			108 537.20	2 395 851.16
9900	Postes non ventilables	250 023.15	2 214 106.65			108 537.20	2 395 851.16
	Excédents de charge ou de produits	1 952 359			150 000	2 287 314	

Récapitulation		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Totalisation		2 464 129.80	2 464 129.80	7 105 000.00	440 000.00	2 504 388.36	2 504 388.36
0	ADMINISTRATION GENERALE	674 622.71		917 000.00		1 296 357.53	
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE					2 223.15	53 333.00
2	FORMATION	168 111.80		50 000.00		287 994.35	
3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS			50 000.00			
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	397 688.05	75 000.00	3 957 000.00	400 000.00	197 336.80	
7	PROT. DE L'ENV. ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	961 273.84	175 023.15	1 911 000.00	40 000.00	611 939.33	55 204.20
8	ECONOMIE PUBLIQUE	685.60		70 000.00			
9	FINANCES ET IMPÔTS	261 747.80	2 214 106.65	150 000.00		108 537.20	2 395 851.16
Excédents de charge ou de produits					6 665 000		

Comptes 2023 - Bilan

BILAN		2023	
		Doit	Avoir
1	ACTIF		
10	<i>Patrimoine financier PF</i>	12 846 820.36	
100	Disponibilités et placements à court terme	1 406 958.46	
101	Créances	-4 165 199.05	
104	Actifs de régularisation	7 430 081.30	
107	Placements financiers à long terme	62 985.00	
108	Immobilisations corporelles PF	8 111 994.65	
14	<i>Patrimoine administratif PA</i>	20 188 200.00	
140	Immobilisations corporelles PA	19 636 302.06	
142	Immobilisations incorporelles PA	372 961.94	
144	Prêts PA	2 500.00	
145	Participations, capital social PA	40 440.00	
146	Subventions d'investissement	135 996.00	
2	PASSIF		
20	<i>Capitaux de tiers</i>		13 934 401.23
200	Engagements courants		634 616.73
204	Passifs de régularisation		53 070.75
206	Engagements financiers à long terme		13 193 405.05
208	Provisions à long terme		100.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et les fonds de		53 208.70
29	<i>Capital propre</i>		19 100 619.13
290	Financements spéciaux		1 732 084.84
291	Fonds enregistrés sous capital propre		28 738.75
295	Réserve liée au retraitement (intro. MCH2)		4 775 854.21
296	Réserve liée au retraitement du PF		
299	Excédent ou découvert du bilan		12 563 941.33
TOTAUX DU BILAN		33 035 020.36	33 035 020.36

Commentaires et détails du compte de résultat 2023

Les commentaires décrits dans les comptes 2023 ont pour but d'expliquer les différences les plus importantes par chapitre, par rapport au budget 2023 et aux comptes 2022, ainsi que de donner quelques chiffres pour information. Le nombre d'habitants de notre commune au 31.12.2023 est de 1997 personnes, soit 9 de plus qu'en 2022. En revanche, la population légale 2022 prise en compte pour les pots communs est de 1973 personnes.

(Une partie des chiffres donnés en comparaison est ajustée au Fr. 1'000.-).

L'exercice 2023 se boucle avec un bénéfice de Fr. 822'646.32

Le prélèvement de la réserve de réévaluation de Fr 596'981.77 à la suite de l'introduction de MCH2, augmente notre bénéfice considérablement. Le bénéfice réel de l'exercice 2023 serait de **Fr. 225'664.55** sans ce produit extraordinaire. Pour rappel, la réserve de réévaluation du patrimoine administratif sera entièrement dissoute lors de l'exercice 2031. Le résultat 2023 est inférieur à 2022 avec une diminution du bénéfice de Fr. 1'264'263.45, le budget 2023 présentait un déficit de Fr. 232'637.58.

Le résultat 2022 est supérieur à 2021 avec une augmentation du bénéfice de Fr. 1'328'000.-, en prenant en considération le bénéfice 2021 avant les amortissements supplémentaires qui ne sont plus autorisés sous MCH2. Pour rappel, le budget 2022 présentait un déficit de Fr. 301'199.61.

Cet exercice est qualifié de bon par le Conseil communal. L'augmentation des produits du chapitre 910 impôts, en comparaison du budget 2023, est de Fr. 762'220.24.

Pour le solde de notre bénéfice, il est dû à de petites fluctuations dans les charges et les revenus. Le total des charges pour notre commune est de Fr. 9'525'933'86, moins des charges de transfert de Fr. 465'260.30, moins les imputations internes de Fr. 155'829.30 qui nous donnent la charge réelle de **Fr. 8'904'844.26** en augmentation de Fr. 1'157'000.- par rapport aux comptes 2022.

(Ce qui correspond à environ Fr. 4'460.- de charges par habitant)

Détail bref des charges :

Communales	Fr. 4'593'445.87	soit 51.58 %
Cantoniales	Fr. 2'241'109.45	soit 25.17 %
Associations de communes	Fr. 2'070'288.94	soit 23.25 %

Le bénéfice est exceptionnellement élevé cette année en raison de la dissolution de provisions pour Fr. 396'000.- et la dissolution de la réserve réévaluation du patrimoine administratif pour Fr. 597'000.-. Les calculs de provisions des impôts encore à encaisser ont été revus légèrement à la hausse. C'est pourquoi :

le bénéfice présenté à l'assemblée communale est de Fr. 822'646.32

Les bénéfices « réels » des années précédentes avant amortissements supplémentaires et ajustements spéciaux MCH2 (2022) pour information :

2022 : 1'093'728.14 2021 : 785'690.66 2020 : 741'106.73 2019 : 1'443'089.47

Indicateurs financiers récapitulation :

Indicateurs	2023	2022	Valeur indicative
Taux d'endettement net	37%	82%	< 100% bon
Degré d'autofinancement	31%	100%	< 80% récession / 80-100% cas normal
Part des charges d'intérêts	0%	0%	0-4% bon
Dette brute par rapport aux revenus	149%	151%	100-150% moyen
Proportion des investissements	21%	26%	20-30% effort d'investissement élevé
Part du service de la dette	7%	8%	5-15 % charge acceptable
Dette nette par habitant en CHF	1'227.00	2'898.00	1'001-2500 CHF endettement moyen
Taux d'autofinancement	6%	23%	< 10 % mauvais / > 20% bon

Le détail du bilan, des comptes de résultats, des comptes de résultats par nature, des comptes d'investissements et des annexes sont consultables sur le site internet communal ou à l'administration communale pendant les heures d'ouvertures.

L'immeuble où l'administration communale se trouve a été séparé comptablement. L'administration communale et le local commercial destiné au « Mag d'Ogoz » font partie du patrimoine administratif (compte 0290) et les appartements du patrimoine financier (compte 9635). L'entier du budget avait été comptabilisé dans les comptes immeubles administratifs (0290) et immeuble communal Avry (0291).

Une estimation de l'immeuble a eu lieu, le rapport nous informe que la valeur vénale totale est estimée à Fr. 5'715'000.00. La partie habitation a été estimée à Fr. 4'330'000.00 et la partie commerciale à Fr. 1'385'000.00. Une clé de répartition pour les charges communes a été décidé par le conseil communal, le 75% des charges iront pour le patrimoine financier et le 25% pour le patrimoine administratif. Le bénéfice du transfert de la réévaluation de la partie habitation de l'immeuble communal de Fr. 3'168'249.43 a été transféré au capital propre dans le compte 29990.00 résultats cumulés des années précédentes.

Chapitre 0 : Administration générale

Traitement et jetons du conseil communal :	Fr. 132'000.- (comptes 2022 Fr. 128'000.-)
Traitement du personnel administratif :	Fr. 396'000.- (comptes 2022 Fr. 350'000.-)
Maintenance informatique :	Fr. 44'000.- (comptes 2022 Fr. 29'000.-)
Loyer et bail à ferme des biens-fonds :	Fr. 13'000.-
(pas de budget, décompte de charges administration + ancienne poste dû à MCH2)	
Amortissements immeuble communal Avry :	Fr. 16'000.- (budget 2023 Fr. 131'000.-)
Auberge St-Pierre Le Bry, total des charges :	Fr. 62'000.- y compris amortissement Fr. 40'000.-

Chapitre 1 : Ordre et sécurité publics, défense

Participation au centre de Secours :	Fr. 92'000.- (compte 2022 Fr. 74'000.-)
Taxe d'exemption du service pompier :	Fr. 75'000.- (compte 2022 Fr. 38'000.-)

Chapitre 2 : Enseignement et formation

Participation aux dépenses cantonales écoles enfantines :	Fr. 152'000.- (soit 50%, solde canton)
Participation aux dépenses cantonales écoles primaires :	Fr. 631'000.- (soit 50%, solde canton)
Transports scolaires par les TPF :	Fr. 237'000.- (comptes 2022 Fr. 206'000.-)
Participation à l'école secondaire :	Fr. 677'000.- (association de communes)
Participation à l'école secondaire, intérêts et amortissements :	Fr. 60'000.- (association de communes)
Traitement du personnel de l'accueil extrascolaire :	Fr. 97'000.- (comptes 2022 Fr. 89'000.-)
Bourses d'apprentissage et d'étude jusqu'à 20 ans :	Fr. 24'000.- (Fr. 300.- par année/par personne)
Traitement du personnel de conciergerie école, AES :	Fr. 56'000.- (comptes 2022 Fr. 58'000.-)
Participation aux dépenses du conservatoire :	Fr. 47'000.- (comptes 2022 Fr. 40'000.-)
Entretien bâtiments scolaires 3 sites :	Fr. 157'000.- (budget 2023 Fr. 117'500.-)
Amortissement bâtiments scolaires 3 sites :	Fr. 214'000.- (budget 2023 Fr. 183'000.-)
<i>Fluctuation due à la réévaluation du patrimoine administratif pas terminé lors de l'élaboration du budget 2023</i>	
Poste 2200 : Ecoles spécialisées :	Fr. 339'000.- (comptes 2022 Fr. 323'000.-)

Chapitre 3 : Culte, Culture, Sport et Loisirs

Participation « Option Gruyère » :	Fr. 20'000.- (comptes 2022 Fr. 19'000.-)
Contribution Sports en Gruyère :	Fr. 48'000.- (comptes 2022 Fr. 35'000.-)
Dons aux sociétés à but culturel et divers :	Fr. 20'000.- (idem 2022)
Dons aux sociétés sportives :	Fr. 26'000.- (idem 2022)
Traitement personnel entretien salle de sport :	Fr. 24'000.- (comptes 2022 Fr. 20'000.-)

Chapitre 4 : Santé

Poste 4120 : Etablissements médico-sociaux et homes :	Fr. 465'000.- (comptes 2022 Fr. 457'000.-)
Poste 4210 : Soins ambulatoires :	Fr. 357'000.- (comptes 2022 Fr. 357'000)

Chapitre 5 : Prévoyance sociale

Poste 5230 Institutions pour personnes handicapées :	Fr. 538'000.- (comptes 2022 Fr. 524'000.-)
Poste 5451 Structure d'accueil extrafamilial de jour :	Fr. 38'000.- (comptes 2022 Fr. 30'000.-)
Poste 5720 aide matérielle :	Fr. 229'000.- (comptes 2022 Fr. 253'000.-)

Chapitre 6 : Routes communales, Génie Civil

Traitement du personnel édilitaire, 2 EPT :	Fr. 188'000.- (comptes 2022 Fr. 178'000.-)
Entretien des routes :	Fr. 65'000.- (comptes 2022 Fr. 22'000.-)
Déblaiement, salage et service hivernal par des tiers :	Fr. 57'000.- (comptes 2022 Fr. 72'000.-)
Amortissements planifiés des routes :	Fr. 202'000.- (budget 2023 Fr. 168'400.-)
<i>Fluctuation due à la réévaluation du patrimoine administratif pas terminé lors de l'élaboration du budget 2023</i>	
Participation au trafic régional :	Fr. 92'000.- (comptes 2022 Fr. 93'000.-)

Chapitre 7 : Protection et aménagement de l'environnement**71 Approvisionnement en Eau**

Taxe de base :	Fr. 103'000.- (comptes 2022 Fr. 104'000.-)
Vente d'eau commune et hors commune :	Fr. 222'000.- (comptes 2022 Fr. 152'000.-)
Achat d'eau :	Fr. 30'000.- (comptes 2022 Fr. 44'000.-)
Entretien du réseau d'eau :	Fr. 86'000.- (budget 2023 Fr. 60'000.-)
Participation à l'ACAPE :	Fr. 57'000.- (comptes 2022 Fr. 50'000.-)
Prestations du fontainier :	Fr. 42'000.- (idem 2022)
Attribution au financement spécial maintien de la valeur :	Fr. 78'000.- (réserve au bilan Fr. -141'000.-)
Attribution au financement spécial équilibre du compte :	Fr. 7'000.- (réserve au bilan Fr. 75'000.-)

72 Traitement des eaux usées

Total des taxes d'épuration :	Fr. 355'000.- (comptes 2021 Fr. 344'000.-)
Coût de participation à la STEP :	Fr. 132'000.- (comptes 2021 Fr. 189'000.-)
Entretien des infrastructures, collecteurs :	Fr. 97'000.- (budget 2022 Fr. 130'000.-)
Attribution au financement spécial maintien de la valeur :	Fr. 244'000.- (réserve au bilan Fr. 1'441'000.-)
Prélèvement au financement spécial équilibre du compte :	Fr. 154'000.- (réserve au bilan Fr. 104'000.-)

73 Gestion des déchets

Taux de couverture du compte ordures ménagère 73.30% limite du canton 70 %	
Salaire surveillants :	Fr. 28'000.- (comptes 2022 Fr. 25'000.-)
Frais de ramassage des ordures ménagères :	Fr. 187'000.- (comptes 2022 Fr. 181'000.-)
Produit taxes de base :	Fr. 88'000.- (comptes 2022 Fr. 85'000.-)
Taxes proportionnelles aux sacs :	Fr. 71'000.- (comptes 2022 Fr. 65'000.-)
Part. pesage containers privés :	Fr. 8'800.- (comptes 2022 Fr. 9'600.-)

74 Corrections de cours d'eau, endiguements

Entretien des ouvrages d'aménagement cours d'eau :	Fr. 13'000.- (comptes 2022 Fr. 20'000.-)
--	--

79 Aménagement du Territoire

Autorisations de construire et de démolir :	Fr. 39'000.- (comptes 2022 Fr. 34'000.-)
---	--

Chapitre 8 : Economie**82 Sylviculture**

Entretien des routes forestières :	Fr. 37'000.- (comptes 2022 Fr. 10'000.-)
------------------------------------	--

83 Tourisme

Entretien des sentiers pédestres et sites publics :	Fr. 17'000.- (compte 2022 Fr. 58'000.-)
Participation à Gruyère Tourisme :	Fr. 14'000.- (idem 2022)
Contribution ARG :	Fr. 43'000.- (idem 2022)
Frais parking rives du lac (Gumefens et Le Bry) :	Fr. 37'000.- (y.c. dédom. aux agriculteurs)
Recettes parking rives du lac :	Fr. 30'000.- (Fr. 5.-/jour ou macaron)

Chapitre 9 : Finances et Impôts**Impôts (Taux 75% Pers. physiques et morales)**

Produits des impôts des personnes physiques :	Fr. 4'909'000.- (diminution Fr. 168'000.-)
Produits des impôts des personnes morales :	Fr. 279'000.- (augmentation Fr. 140'000.-)
Contributions immobilières :	Fr. 626'000.- (augmentation Fr. 6'000.-)
Impôt à la source :	Fr. 122'000.- (augmentation Fr. 67'000.-)
Impôt sur les gains immobiliers et les mutations immobilières :	Fr. 572'000.- (diminution Fr. 381'000.-)
Impôt sur les prestations en capital :	Fr. 84'000.- (diminution Fr. 46'000.-)
Impôt cantonal sur les véhicules :	Fr. 149'000.- (reçu du canton)
Péréquation financière :	Fr. 137'000.- (comptes 2022 Fr. 162'000.-)
Intérêts des dettes :	Fr. 67'000.- (comptes 2022 Fr. 47'000.-)

9631 Immeuble locatif La Cornache Avry

Location des appartements :	Fr. 93'000.- (comptes 2022 Fr. 97'000.-)
-----------------------------	--

9632 Chalet d'alpage

Loyers estivage, moyenne 40 génisses :	Fr. 10'000.- (Fr. - 2.- par jour)
Subventions fédérales d'estivage :	Fr. 11'000.-
Charges salariales, d'entretien :	Fr. 27'000.- (comptes 2022 Fr. 15'000.-)

9635 Immeuble locatif Avry

Bénéfice 105'000.-, pas de budget, l'ensemble du budget était dans le patrimoine administratif

9900 Postes non ventilables

Autres charges d'exploitations, dépenses non spécifiés	Fr. 9'000.- (frais fête de la fusion 20 ans)
Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA	Fr. 597'000.- (idem 2022)

Robin Grivel

Crédit d'étude pour l'Auberge St-Pierre, Le Bry - CHF 50'000.00

Tel qu'annoncé à l'Assemblée communale du 14 décembre 2023, un groupe de travail comprenant des citoyens et des Conseillers communaux s'est formé pour étudier le futur de l'Auberge St-Pierre. Par ailleurs, une analyse a été faite par Gastroconsult.

Au jour de rédaction du présent bulletin communal, le Conseil communal estime qu'il est nécessaire de demander un crédit d'étude pour des variantes et approfondissements supplémentaires, par un ou plusieurs professionnels, suite aux différentes discussions et opinions exprimées dans le groupe de travail.

Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Approbation du règlement de police

Attendu depuis de nombreuses années, ce nouveau règlement permettra notamment de mieux gérer et réglementer nos parkings touristiques et estivaux. Il formalise également des règles de bienséance et de savoir vivre pour tout un chacun.

Aussi, les règles de comportement sont listées aux articles 18 et suivants. A noter que ces règles sont reprises d'autres règlements communaux. Il a toutefois été renoncé à gérer les vols et aspects liés aux drones, dans la mesure où une nouvelle législation fédérale a récemment été mise en place.

Quant à l'exécution de ce règlement, elle dépendra du Conseil communal, lequel pourra procéder à des délégations de compétences, notamment auprès de sociétés de sécurité ou autre.

Informations communales

Mutation du personnel communal

Comme annoncé en période de budget, nous avons le plaisir de compter sur deux nouvelles collaboratrices au sein de l'administration communale avec un poste à 60% pour l'accueil et le contrôle des habitants, confié à **Madame Christine Sugnaux**, de Bulle, ainsi qu'un poste à 60% pour assurer le secrétariat technique, confié à **Madame Marie-France Kolly**, de Treyvaux.

Pour l'administration des finances, nous pourrons compter sur **Monsieur Pascal Fragnière**, de La Roche, à 80 %, qui remplacera **Madame Christelle Tinguely** qui a officié durant 15 années auprès de notre Commune.

Nous avons également le plaisir de pouvoir compter sur la collaboration de **Monsieur Guillaume Demierre** avec un 40% à l'édilité. Quant à la déchetterie, ce sont **Eliott et Noé Crettenand** qui en reprennent la responsabilité.

Le Conseil communal souhaite la bienvenue à ses nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs et remercie les partants, en particulier **Madame Christelle Tinguely** pour ses nombreuses années de service aux finances de notre Commune et **Monsieur Gérald Morard** comme ancien responsable déchetterie.



Malgré une météo à nouveau maussade, nous adressons un tout grand **MERCI** aux personnes qui ont participé au nettoyage des rives du lac et qui ont retroussé leurs manches pour évacuer toutes sortes de déchets, tels que du verre, des pneus, des épaves de bateaux, etc.

Bravo à tous pour votre efficacité et à l'année prochaine !





Été 2024 - Fermeture du bureau communal

**Le bureau communal sera fermé du
lundi 29 juillet 2024 au vendredi 16 août 2024**

Accès aux rives du lac

Comme pour les années précédentes, le Conseil communal vous propose l'acquisition d'un macaron « citoyens », lequel :

- vous dispense du paiement de la taxe de parking de CHF 5.00
- est vendu au prix de **CHF 20.00** et est disponible à l'administration communale
- est valable pour la saison 2024

Des macarons « riverains et bateaux » seront envoyés par poste aux ayants droit dans le courant du mois d'avril/mai 2024.



Repair Café

Le samedi 13 janvier dernier a eu lieu à la Halle polyvalente d'Avry-dt-Pont un Repair Café organisé conjointement par les Communes de Marsens, Riaz, Sorens et Pont-en-Ogoz, ainsi que l'association Local'Terre'Native. Selon les informations récoltées, sur 63 objets amenés, 34 ont pu être réparés, 10 partiellement réparés et 19 n'ont pas pu être réparés.



Analyses d'eau potable 2023

Dès à présent, les résultats annuels d'analyses d'eau potable sont disponibles sur le site : <https://eaputable.ch/fr>.



Il vous suffit d'indiquer le NPA du village souhaité (1643 pour Gumefens, 1644 pour Avry-devant-Pont et 1645 pour le Bry) et les résultats s'afficheront à l'écran.

Ces résultats peuvent également être demandés auprès de l'Administration communale.



EN CAS D'URGENCE : 026 919 82 22

Pour toute urgence liée au réseau d'eau communal, nous vous remercions de prendre contact avec l'entreprise EauSud SA, à l'aide du numéro précité.

<http://www.eausud.ch/fr/produits/eausud/depannage-24h-24-1101>

Un peu de patois

Konkour dè pètse ou Lé de la Grevire

Le komité de la chochyetà dè pètse l'a bayi a Pyéro Bossy, gârde, la tâtse dè betâ in pyathe le konkour. Pyéro Bossy l'è le gran mètre de la confrérie po le protocole è lè cérémonies. Ouna demindze dè 1970, a oun' àra, ti lè pèchenê l'an pachâ ou kontrol dou matériel dè pètse è prinyon pojichyon du Trêmala tantyè a la piyciculture a Bossy.

Max Ayer dè Prâ-Dzenou a Chorin arouvè in rêtâ, to le mondo l'è dza in pathe. Max ch'èchkujè a Pyéro Bossy :

"Mon vélomoteu irè in pane, l'è du fére le mèkanichyin." Pyéro kontrolè lè kanè ma pâ la bolye ke l'è bin akrotcha chu le darè dou vélomoteu.

Chi dzoua irè krouyo po la pètse è a la fin de la dzornâ, Max l'è le cheul a avè ouna bithe din la bolye. To chi bi mondo chè rêtravè a "La Chegonye" po lè røjulta. Max l'è dèhyiri gânyin dou konkour pè Pyéro. Babète è Molô l'an prâ a fére. L'anbyanthe l'è a kou dè rodzo. Pê vè la miné, kan le rodzo keminthè a kouèyi, Max va-the pâ chè gabà ke la trêta dè 32 thantimètre irè dza din la bolye dèvan le konkour. Chin manèrè, Pyéro rêtirè chon titre a Max. Le pouro gârde règrenyi è mô-kontin fêrmè po grantin ke le kou ke vin farè pye tsô tchè ouè chon le rèprin.



Concours de pêche au lac de la Gruyère



Le comité de la société de pêche a donné à Pierrot Bossy, garde, la tâche de mettre en place le concours. Pierrot Bossy, c'est le grand maître de la confrérie pour le protocole et les cérémonies. Un dimanche de 1970, à une heure de l'après-midi, tous les pêcheurs ont passé au contrôle du matériel de pêche, et après une heure prennent position depuis Trêmala, jusqu'à la pisciculture à Bossy.

Max Ayer de Prâ-Dzenou à Sorens arrive en retard. Tout le monde est déjà en place. Max s'excuse à Pierrot Bossy : « Mon vélomoteur était en panne. J'ai dû faire le mécanicien. » Pierrot contrôle les cannes à pêche, mais pas la boille qui est bien accrochée sur le derrière du vélomoteur.

Ce jour-là, c'est un mauvais jour pour la pêche. A la fin de la journée, seul Max a une bête dans la boille. Tout ce beau monde se retrouve à la Cigogne pour les résultats. Max est déclaré gagnant du concours, par Pierrot. Babette et Malou ont beaucoup à faire avec ce monde. L'ambiance est au coup de rouge. Vers minuit, quand le rouge commence à fermenter, Max ne va pas se vanter que la truite de 32 cm, était déjà dans la boille avant le concours. Sans manière Pierrot retire son titre à Max. Le pauvre garde mal à l'aise, pas content, promet pour longtemps, que la fois prochaine, il fera plus chaud qu'aujourd'hui, si on le reprend.

Communications des associations et sociétés locales

Chères villageoises, chers villageois,

Le mois de mai arrive à grand pas et les oiseaux commencent à chanter, nous nous préparons à notre traditionnelle tournée du 1^{er} mai. Pour cela, nous vous informons des dates auxquelles nous pousserons la chansonnette :

- Vendredi 26 avril 18h30 - 22h30 > Bord du lac et Villarvassaux
- Samedi 27 avril 16h - 22h30 > Haut du village jusqu'à Au Crêt
- Mercredi 2 mai 18h30 - 21h30 > Au Crêt jusqu'à La Côte à Bonheur
- Jeudi 3 mai 18h30 - 21h30 > Malamoille et Vers Karlé
- Vendredi 4 mai 18h30 - 22h30 > Autour de l'école, Route d'Avry et En Palud

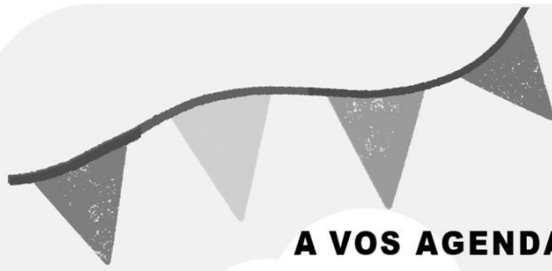
La « tournée du premier mai » par la jeunesse de Gumefens :

*Initialement la fête du 1^{er} mai marquait l'arrivée du printemps en distribuant du muguet.
Depuis quelques années, la tradition nous mène à chanter pour chaque habitant du village.*

*De plus, c'est grâce à votre générosité lors de notre venue que nous organisons,
une sortie pour les personnes retraitées du village.*

Nous nous réjouissons de vous rencontrer lors de notre visite et tenons d'ores et déjà à vous remercier pour votre accueil et votre générosité.





A VOS AGENDAS !

Marchés 2024



27
AVRIL

Marché avec plantons et graines

Activité pour enfants : fabrication de nichoirs
Hamburgers de Markus (version normale ou végé)



24
AOÛT

Marché sur l'île d'Ogoz

Restauration à midi et soirée festive organisée en collaboration avec l'association de l'île d'Ogoz



2-4-5
OCT.

Nuit du vin cuit

Venez partager un moment convivial autour du feu (raclette et saucisses à griller) à la cabane des bûcherons. Possibilité de participer à la cueillette de fruits le mercredi après-midi.



13
DEC.

Fenêtre de l'Avent

Soirée féérique à la cabane des bûcherons

Pour plus d'informations et détails sur le contenu et les horaires des différents marchés :



@marché_des_producteurs



@marcheavrydtpont

www.marchedesproducteurs.ch

Nous avons le plaisir de vous inviter
au concert annuel du chœur d'enfants
Les Giblotins de Pont-en-Ogoz



Le samedi 15 juin 2024 à 19H00



A l'église d'Avry-devant-Pont

Jette des Ponts
Organise son 14^{ème}

Marché de
printemps
Samedi 11 mai 2024
Gumefens

Place de l'école – 9h00 à 17h00

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles
pour cet événement. N'hésitez pas à nous contacter

anny.maradan@msn.com 079 377 92 43
adeline.rapin@fr.ch 079 636 13 84

Au plaisir de vous rencontrer nombreux !

**SEANCE
TIR OBLIGATOIRE 2023**

Jeudi 25 avril 2024 de 18h30 à 20h00
Jeudi 22 août 2024 de 18h30 à 20h00
Stand de tir de Le Bry

Dernière remise de feuille de stand à 19h40 !

Les astreints se muniront à cette occasion des effets suivants :

- Arme personnelle
- Protection de l'ouïe
- Feuille PISA
- Livret de performances militaires
- Livret de service
- Pièce d'identité

Bienvenue à tous

A vos agendas !!!

Le samedi 16 novembre 2024

Vide grenier / vide dressing

Halle polyvalente
Avry-dt-Pont

VIDE-DRESSING



Ecole de foot et Juniors du FCGS

Chers Parents,

Votre enfant aime jouer, être en compagnie d'autres enfants, il a envie de bouger, se faire plaisir, alors pourquoi pas l'inscrire à l'école de foot ou en juniors au FC Gumefens-Sorens !

Ecole de foot : dès 5 ans
Juniors : dès 7 ans => F, E, D, C, B et A
Période : avril à fin juin et septembre à fin octobre en extérieur
Hiver : en salle

Quand et où : en fonction de l'équipe et du jour, terrains de Gumefens ou Sorens

Personne de contact : Steve Rolle → as.rolle@bluewin.ch – 078 676 08 38

Votre enfant a la possibilité de venir 2 à 3 fois à l'entraînement pour se rendre compte et ensuite vous pourrez confirmer son inscription !!!

Pour toutes questions complémentaires, n'hésitez pas à contacter M. Steve Rolle.

Le foot est une belle école de vie où l'amitié, le partage et l'entraide s'apprennent en jouant !



Moove
2Bfit

En Forme Pour l'été!

**EXERCICES CARDIO ET
RENFORCEMENTS MUSCULAIRES
SUR DES MUSIQUES ACTUELLES**

LE MERCREDI DE 19H À 20H
À LA HALLE POLYVALENTE
D'AVRY-DEVANT-PONT

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ-MOI
AU 026 915 36 39



L'Echo du Gibloux en fête !

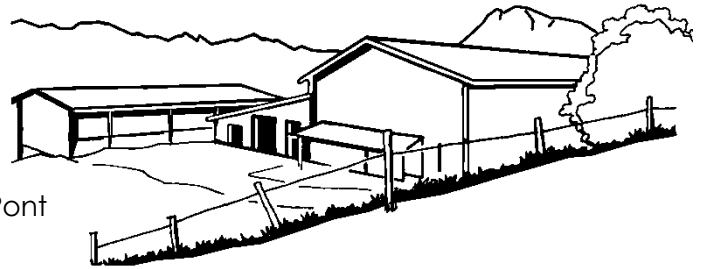
100^{ème} anniversaire et bénédiction de la nouvelle bannière

La Société de Musique « Echo du Gibloux » a besoin de vous !!!

Elle lui tient à cœur de rassembler les sociétés, les citoyennes et citoyens de Pont-en-Ogoz. Mais surtout les élèves du Cercle scolaire, qui ont été sollicités pour imaginer et dessiner la nouvelle bannière lors d'un concours.

Jeudi 15 août 2024

10h00 **Brunch à la ferme** sur réservation
Journée découverte à la ferme
 Snack ouvert à tous publics
 Famille Jean-Louis Fragnière à Avry-dt-Pont



Jeudi 12 septembre 2024

20h00 **Super Loto de CHF 9'000.-**
 Halle polyvalente Avry-dt-Pont

Vendredi 13 septembre 2024

18h00 **Apéro villageois** offert à tous publics
 19h00 Remise des prix du concours de dessin des écoles
 20h30 **Concert « Miss Helvetia »** (sur réservation)
 Halle polyvalente



Samedi 14 septembre 2024

15h30 Cortège
 16h00 Messe solennelle (Eglise d'Avry)
 17h30 Apéritif offert à tous publics
 19h24 **Banquet officiel** (sur réservation)
 Halle polyvalente
 23h00 Bal avec les « Galériens » ouvert à tous publics

Plus de détails sur <https://fanfareavry.ch/100eme/>

Réservations par SMS au 079 380 57 60 ou via le code QR → → → → →



Le Canon Oublié

L'Echo du Gibloux d'Avry-devant-Pont vous propose une chasse au trésor.

Collectez gratuitement les énigmes publiées sur nos réseaux sociaux et dans les commerces participants !

En résolvant les énigmes vous pourrez retrouver le canon oublié et gagner la récompense de **CHF 1'000.-**.



Retrouvez-nous sans tarder sur :

@fanfareavrydtpont





Fiche d'inscription pour Bénévoles

Nom, prénom :

Rue :

NPA/Lieu :

N° tél. :

Adresse mail :

Taille t-shirt :

Année de naissance :

Merci d'indiquer le(s) secteur(s) qui pour le(s)quel(s) vous êtes disposé à nous prêter main-forte :

SA 10 août 2024

Nettoyage des locaux à la ferme

JE 15 août 2024 / BRUNCH A LA FERME + BAR A LA FERME EN SOIREE

Service parking Comptoir boisson Service au bar
 Nettoyage des tables Snack

JE 12 septembre 2024 / LOTO

Service Parking

VE 13 septembre 2024 / SOIREE VILLAGEOISE ET CONCERT MISS HELVETIA

Service boissons en salle Service au bar Comptoir boisson intérieur
 Service de parking Snack

SA 14 septembre 2024 / BANQUET OFFICIEL

Service boissons en salle Service au bar Comptoir boisson intérieur
 Service de parking Snack Ravitaillement
 Préparation des assiettes Servir le repas

DI 15 septembre 2024

Démontage et nettoyage

Pour tout renseignement et inscription contactez :

Martine Rouiller, responsable personnel : 079 762 15 74 ou martinerouiller@bluewin.ch

Merci de retourner cette fiche si possible jusqu'au 15 juillet 2024 ou la remettre à un membre de la société.

L'ECHO DU GIBLOUX D'AVRY-DT-PONT vous remercie d'avance de votre aimable collaboration !

Agenda

Prestation au marché de Printemps de Gumefens 11.05.2024

Giron des musiques à Riaz..... du 16 au 19.05.2024

Concours en salle → 18.05.2024, 13h30

Concours de marche → 19.05.2024, 10h31

Audition des cadets + aubade 14.06.2024

Memento

Administration communale :

Route de l'Eglise 13

Heures d'ouverture :

1644 Avry-devant-Pont

Tél. 026 915 14 94

Lundi 14h00 – 17h00

Mercredi 9h00 – 11h30

Jeudi 15h00 – 19h00

commune@pont-en-ogoz.ch<http://www.pont-en-ogoz.ch>

Bâtiments scolaires :

Avry-devant-Pont : 026 915 31 39 / Gumefens : 026 915 30 25 / Le Bry : 026 411 20 66

Déchetterie – Le Bry :

Horaire toute l'année :

Mercredi

18h00 – 20h00

Samedi

9h30 – 12h00

15h00 – 17h00

Mag d'Ogoz Sàrl – Boulangerie / alimentation / tea-room – Avry-devant-Pont :

Tél. 026 915 20 80

Heures d'ouverture :

Lu-Ma-Me-Je-Ve

6h15 – 12h00

15h00 – 18h30

Samedi

6h30 – 12h00

fermé

Dimanche / fériés

6h30 – 11h30

fermé

Fromagerie Gumefens – Avry :

Tél. 026 436 26 26 et 079 800 26 53

Heures

Lundi

fermé

d'ouverture : Ma à Sa 7h30 – 11h45 / 15h00 – 18h30

Dim. 7h30 – 11h45 / 16h00 – 18h30

Tea-room La Cigogne – Gumefens :

Tél. 026 915 08 27

Lu-Ma-Me-Je-Ve

7h00 – 19h00

Samedi

7h00 – 13h00

Dimanche

8h00 – 12h00

Buvette du Lac – Gumefens :

Tél. 026 915 15 70

Heures d'ouverture : Voir sur le site internet www.labuvettedulac.ch info@labuvettedulac.ch

Buvette Stade des Marais – Gumefens :

Tél. 076 372 71 75 – M. Ricardo Ferreira

Restauration sur place ou à emporter

Heures d'ouverture : Jeudi 18h00 – 21h00 / vendredi 17h30 – 22h00 / Samedi : 9h00 – 23h30

Ainsi que durant tous les matchs du FCGS : <https://matchcenter.aff-ffv.ch/default.aspx?lng=2&cxxInus=1&v=736&>

Informations :

Justice de Paix de la Gruyère :

Tél. 026 305 86 40

JPGruyere@fr.ch

Préfecture de la Gruyère :

Tél. 026 305 64 00

www.fr.gruyere.ch

Feu :

Tél. 118

Police :

Tél. 117

Urgences médicales :

Tél. 144

Hôpital de Riaz :

Tél. 026 306 40 00

Médecin de garde de la Gruyère :

Tél. 026 304 21 36

Pharmacie de garde :

Tél. 026 304 21 40 (En dehors des heures d'ouverture normales)